

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière
du jeudi 22 octobre 1998

Plenaire vergadering
van donderdag 22 oktober 1998

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
QUESTION D'ACTUALITE:	
— De M. Paul Galand à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, sur «l'accueil des victimes de la traite des humains et de la prostitution par le centre Pag-Asa»	19
RAPPORT SUR L'«ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»:	
Poursuite de la discussion. — <i>Orateurs</i> : Mme Françoise Dupuis, MM. Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Thierry de Looz-Corswarem, Mme Sylvie Foucart, MM. André Drouart, Philippe Smits, Mmes Andrée Guillaume-Vanderroost, Evelyne Huytebroeck, Anne-Sylvie Mouzon, et MM. Rufin Grijp, Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, MM. Denis Grimberghs, Paul Galand	20
PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES:	
Discussion	38
VOTE NOMINATIF:	
Vote nominatif sur les propositions de recommandations de la Commission des Affaires sociales relatives au rapport sur l'«état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale»	41

	Blz.
DRINGENDE VRAAG:	
— Van de heer Paul Galand aan de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, over «de opvang van slachtoffers van de mensenhandel en van de prostitutie in het Pag-Asacentrum»	19
VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»:	
Voortzetting van de bespreking. — <i>Sprekers</i> : mevrouw Françoise Dupuis, de heren Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Thierry de Looz-Corswarem, mevrouw Sylvie Foucart, de heren André Drouart, Philippe Smits, de dames Andrée Guillaume-Vanderroost, Evelyne Huytebroeck, Anne-Sylvie Mouzon, de heren Rufin Grijp en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, de heren Denis Grimberghs, Paul Galand	20
VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN VAN DE COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN:	
Bespreking	38
NAAMSTEMMING:	
Naamstemming over de voorstellen van aanbevelingen van de Commissie voor de Sociale Zaken betreffende het verslag over de «staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest»	41

	Pages		Blz.
INTERPELLATION:		INTERPELLATIE:	
— De M. Walter Vandenbossche à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant «la prise en charge par des institutions bicommunautaires de la Région de Bruxelles-Capitale de handicapés domiciliés en Région flamande»	42	— Van de heer Walter Vandenbossche tot de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende «de opname in bicommunautaire instellingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van gehandicapten die woonachtig zijn in het Vlaams Gewest»	42
Discussion. — <i>Orateurs:</i> MM. Walter Vandenbossche, Paul Galand, M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	42	Bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Walter Vandenbossche, Paul Galand, de heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen	42
QUESTION ORALE:		MONDELINGE VRAAG:	
— De M. Dominiek Lootens-Stael à MM. Jos Chabert et Hervé Hasuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant «la circulaire envoyée le 30 septembre aux médecins concernant les options politiques et la poursuite de la réforme de l'Etat»	44	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heren Jos Chabert en Hervé Hasquin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende «het rondschriven van 30 september aan de geneesheren inzake de beleidsopties en inzake de verdere Staatshervorming»	44

PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN, VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN, ONDERVOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

M. Le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'assemblée réunie de la Commission communautaire commune du mercredi 22 octobre 1998.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de verenigde vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van woensdag 22 oktober 1998 geopend.

Question d'actualité

Dringende vraag

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité.

Aan de orde is de dringende vraag.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, SUR «L'ACCUEIL DES VICTIMES DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET DE LA PROSTITUTION PAR LE CENTRE PAG-ASA»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN OVER «DE OPVANG VAN SLACHTOFFERS VAN DE MENSENHANDEL EN DE PROSTITUTIE IN HET PAG-ASA-CENTRUM»

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Messieurs les ministres, chers collègues, il ne s'agit évidemment pas de polémiquer. C'est l'actualité récente qui a encore révélé, à la suite d'enquêtes policières et de reportages dans les médias, la gravité de la traite des êtres humains, certains réseaux amenant des jeunes filles mineures d'Albanie et des zones de conflit en Europe, vers des réseaux de prostitution et de traite d'êtres humains dans nos pays. Il s'agit véritablement d'esclavage. Le journal «*Le Soir*» avait intitulé un récent article sur le sujet: «un trafic de mineurs massif et violent.»

A la suite de travaux parlementaires au niveau fédéral et des travaux du centre pour l'égalité des chances concernant cette problématique de la traite des êtres humains, des décisions ont

été prises pour ouvrir un centre d'accueil dans chaque région, pour la Région bruxelloise le centre Pag-Asa.

Quels sont les moyens dont dispose le Collège pour soutenir plus efficacement le centre Pag-Asa à Bruxelles? Étant donné le blocage budgétaire actuel, des soutiens de ce genre sont-ils possibles? J'ai une sous-question à envisager peut-être ultérieurement et qui est aussi liée à cette actualité. Il ne faut pas oublier la question des clients. Dans la population bruxelloise, il y a des personnes qui, sans doute avec une certaine inconscience, participent à cette exploitation. Une information du public serait sans doute nécessaire. Je ne veux pas intervenir dans un cadre moraliste ou vertueux mais dans celui du respect des droits humains et de la protection des mineurs.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, la question que vous soulevez, monsieur Galand, a trait à diverses problématiques.

Il y a tout d'abord l'affluence des candidats réfugiés. Les derniers événements ont montré qu'il y a aussi hélas, autour de cet accueil, des objectifs peu louables.

C'est aussi la problématique des maisons d'accueil en Région bruxelloise. Vous devez savoir que l'ensemble des crédits destinés à la politique dans ce domaine a été augmenté dans le cadre de l'ajustement 1998. Je vous cite quelques chiffres:

— L'allocation prévue pour les travailleurs de rue est passée de 4 millions à 5,5 millions;

— Les subsides d'accueil sont passés de 32 millions à 39 millions; cette augmentation est notamment destinée à l'asbl Pag-Asa et à la création éventuelle de nouvelles structures d'accueil plus spécifiquement pour les femmes et les familles; une discussion relative à cette création est en cours au sein du comité de concertation Sans-Abri.

— Les subsides destinés aux services de réinsertion sociale sont également passés de 8,6 à 9,8 millions.

Ces nouvelles propositions budgétaires vous seront soumises dans les prochaines semaines. Le Collège ne peut agir que dans la légalité, et en l'espèce, le Collège, comme antérieurement, vous fait des propositions mais c'est le législatif qui dispose. Nous continuerons à avancer des propositions en vue de règlements sociaux dans cette région mais il appartient à l'Assemblée de vérifier s'il y a lieu de soutenir ces propositions au-delà de considérations partisans ou autres.

De surcroît, nous avons pris contact avec les différentes autorités fédérales, afin de veiller à une bonne coordination des mesures que nous prenons.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Vous renvoyez donc en partie la balle à l'Assemblée. Je pense que c'est normal.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni. — Je ne renvoie pas la balle, c'est là que se votent les budgets.

M. Paul Galand. — Dans le cadre des limites qui vous sont imposées aujourd'hui, avez-vous un volant d'action suffisant ?

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni. — Nous sommes, bien entendu, obligés de travailler dans un cadre budgétaire constant, ce que nous faisons. Mais nous sommes désireux de donner les inflexions sociales nouvelles par rapport à des publics fragilisés. Cela passe par des propositions budgétaires. Nous le faisons et nous le ferons encore dans les semaines à venir, et notamment à l'occasion de l'ajustement budgétaire. Je ne renvoie pas la balle, mais le processus parlementaire veut que le budget soit accepté au Parlement, qui donne ainsi un signal très clair à son Collège ou à son Exécutif, les autorisant à aller de l'avant.

RAPPORT SUR L'« ETAT DE PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Poursuite de la discussion

VERSLAG OVER DE « STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Voortzetting van de bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion du rapport.

Dames en heren, aan de orde is de voortzetting van de bespreking van het verslag.

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, mon groupe se réjouit que l'Assemblée commune ait décidé d'axer sa rentrée sur le thème de la pauvreté. L'an dernier, le Conseil régional avait décidé d'axer sa rentrée sur l'emploi. Nous faisons aujourd'hui un pas supplémentaire en consacrant une journée entière au thème de la pauvreté. J'y vois à la fois un bon et un mauvais signe. Comprenez-moi bien. Le bon signe c'est qu'il y a une évolution positive parmi les fractions démocratiques de ce Conseil pour, progressivement, mieux cerner les problèmes. En l'occurrence, je dirai, sans vouloir choquer qui que ce soit, que le fait que de nombreux municipalistes siègent dans ce Conseil est positif. Nous verrons d'ailleurs que certaines des propositions avancées sont susceptibles de leur rendre une certaine forme de responsabilité dans la mise en œuvre des recommandations que nous allons — je l'espère — voter tous ensemble tout à l'heure. En écoutant les propos des uns et des autres, je décèle une mentalité nouvelle. En disant cela, je me réfère par exemple à l'analyse faite par le Président de ce Conseil dans les pages d'un grand quotidien.

Le titre n'était pas adéquat mais peu importe ... Il parlait clairement de la fracture sociale, de la dualisation croissante de la ville et de la Région et du paradoxe que nous connaissons, à savoir que cette région est une des plus riches d'Europe mais que ses habitants deviennent de plus en plus pauvres. Je ne suis pas sûre qu'il entende la même chose que nous quand il évoque ces difficultés mais, en tout cas, il y a un terrain de discussion entre toutes les fractions de ce Conseil. Il me semble qu'au delà d'un certain nombre de prises de position plus pointues, le cadre de

travail de cette Assemblée, du Conseil régional et des Assemblées communautaires commence à être mieux perçu en termes de dualisation et de fracture. Les propositions qui sont faites offrent-elles pour autant des réponses absolues aux questions posées, en supposant qu'elles soient toutes bien posées ? Non. Personne ne peut l'affirmer.

En ce qui me concerne, je ne répéterai pas ce qu'ont dit un certain nombre d'orateurs. Ce serait parfaitement ennuyeux. Mais il est évident que nous devons nous attacher à poursuivre la recherche sur la dualisation et le discours sur la dualisation et à faire mieux comprendre que cette réalité est la nôtre car si nous ne l'affrontons pas nous finirons par périr. Il est évident que des recommandations précises sont faites dans des domaines d'action pointus. Elles devront être suivies d'effet.

Quelques collègues du groupe socialiste spécialisés dans certaines matières prendront tout à l'heure la parole. Ils aborderont notamment les problèmes relatifs aux CPAS. Mme Foucart nous parlera quant à elle du logement. Nous interviendrons aussi de façon pointue dans le domaine de la santé. Nous insistons donc pour que cette grande palabre, qui est une bonne chose, débouche sur des concrétisations, faute de quoi, un jour ou l'autre, nous n'aurons plus de terrain de discussion. A cet égard, je me rangerai à certains propos tenus ce matin par M. Grimberghs, à savoir que la recherche d'un consensus ne doit rien enlever aux spécificités des uns et des autres.

Nous regrettons qu'un certain nombre de propositions mises sur la table ne soient pas retenues. Je songe en particulier à des propositions visant d'autres niveaux de pouvoir mais qui sont essentielles dans le débat. Nous avons tenté en vain d'apporter notre pierre à l'édifice de la fiscalité. Nous nous sommes finalement rangés au consensus mais, soyez tranquilles, le problème resurgira quasi inévitablement. Quoi qu'il en soit, nous nous concentrerons sur les propositions qui ont recueilli un large assentiment.

Je ne reprendrai pas l'analyse de tout ce qui explique ou expliquerait la pauvreté dans notre région; d'ailleurs, nous l'avons déjà fait souvent. D'ailleurs, sur ce point, nous ne tomberions pas forcément d'accord. Je ne rappellerai qu'un seul chiffre précis qui force tout le monde à se rendre effectivement compte d'un problème: 16 % de pauvreté. Vous vous rendez compte ? 16 % de la population sont des ménages à bas revenus, parmi lesquels les minimexés, les chômeurs de longue durée, les petits pensionnés et les sans abri; 16 % de la population bruxelloise!

Je dirai un mot d'une notion que je n'aime pas trop, mais il faut bien parler des choses avec précision: il s'agit des groupes à risques. On a longuement parlé déjà des 18 à 25 ans et je n'ai rien à y ajouter.

Un autre groupe — le terme me paraît étrange — est constitué des femmes. Les situations des familles monoparentales sont évidemment en majorité des problèmes de femmes.

Elles sont de plus souvent présentes sur le marché de l'emploi; elles constituent un groupe cible dans un domaine qui n'est pas abordable dans le cadre de cette Assemblée, mais qui est essentiel: le travail, notamment à temps partiel, avec toutes les inégalités sociales que ce régime peut produire, rémunérations horaires plus faibles, accès problématique à la formation professionnelle, perspective de promotion moindre, précarité de l'emploi, couverture sociale insuffisante. Elles sont aussi minorisées par ce cercle vicieux du marché du logement, habitant des logements de moindre qualité et de moindre coût. C'est dans ce contexte qu'on leur demande d'élever les enfants, souvent seules, c'est-à-dire de pouvoir montrer des modèles pour les générations futures. Il est parfaitement clair qu'il y a là un phénomène auquel nous devrions être plus particulièrement attentifs que nous ne le sommes jusqu'à présent.

Je ne suis pas rassurée. Je veux bien le souligner même si les journaux dénonceront des fractures dans les majorités, mais cela m'est égal: je ne suis pas rassurée par les mesures que le Gouvernement fédéral prend pour l'instant en ce qui concerne certaines façons d'envisager le problème du chômage. Nous, ici, nous sommes évidemment concernés par les mesures sur le chômage de longue durée, en particulier par l'exclusion du chômage, un phénomène qui retombe très directement sur les CPAS et sur les structures communales et régionales.

Mais je crois aussi que, dans ce changement de mentalité dont je parlais tout à l'heure, il est bien utile de se mettre en tête que, face à un aussi grand nombre de personnes, nous devons changer de discours. Impossible d'imaginer que tout le monde le fait exprès; c'est impensable. Il est donc grand temps de passer à la vitesse supérieure dans les mesures proposées.

Importante dans la procédure adoptée, qui s'affine de plus en plus, la notion de table ronde. Nous en avons parlé à suffisance. La table ronde est peut-être, à côté des recommandations elles-mêmes et de toutes les demandes que cela charrie en termes d'informations en circulation, en termes de statistiques à commander, en termes d'études à réaliser, une réussite particulière, en tout cas, cette année. C'est le contact avec les acteurs, le public, les travailleurs de terrain et nous, les politiques, le Parlement et ceux qui émettent les recommandations. Or, nous savons que c'est un des éléments de la fracture, non de la fracture sociale mais de la fracture citoyenne. Un jour, nous verrons comment se recourent ces éléments.

Il est important de poursuivre. Les observations faites par les travailleurs de terrain ont eu un écho certain; il suffit de lire les recommandations au sein des discussions parlementaires. Je ne me trompe pas en disant qu'elles ont été formulées dans un cadre de dialogue. Il est faux de penser qu'en allant à la rencontre des travailleurs de terrain, c'est toujours pour y trouver de part et d'autre soit sectarisme soit agressivité; pas du tout. Il est parfaitement possible — et cela a été démontré par cette table ronde — que des dialogues s'installent. Même s'il y a beaucoup d'acteurs de terrain et peu de politiques, la table ronde s'est déroulée dans une atmosphère de dialogue; il faut continuer. Elle a permis de dégager des propositions dont M. Galand vous a sans doute parlé pendant mon absence: elles visent l'objectif de transversalité, si important à nos yeux.

Je ne parlerai donc pas des recommandations dans les domaines qu'évoqueront mes collègues. Je voudrais simplement évoquer la notion d'établissement d'un rapport communal annuel sur l'état de la pauvreté.

Sans vouloir personnaliser je me souviens d'avoir un jour été bombardée échevin des Affaires sociales d'une commune dite riche. Je me rappelle aussi les multiples demandes des journalistes sur la question de savoir à quoi j'allais servir. Eh bien, on a beaucoup servi: il faut aller au fond des choses; les 75 000 habitants de la commune n'habitent pas tous les quartiers les plus chics. Si 15 à 20 000 personnes se situent aux alentours du seuil de la pauvreté, pas nécessairement sous ce seuil, un échevin des Affaires sociales a beaucoup de travail.

Je ne vise donc pas spécifiquement les communes riches en essayant de les forcer à s'intéresser à ce problème: je pense qu'elles en sont conscientes puisque certains de leur représentants participaient aux travaux. À l'échelon communal, une prise de conscience doit se faire; il serait anormal d'attendre que cela se fasse sous la pression des réalités.

Les mesures prises poussent les sociétés de logement social dans les communes riches à découvrir qu'il existe certains profils différents de ceux auxquels elles étaient habituées. Dans une de ces sociétés, dont je ne dévoilerai pas le nom, on découvre que, sur 150 candidats, il n'y en a que 4 qui travaillent. C'est

bien, c'est le résultat de certaines mesures. Mais nous verrons ce qui sera fait par la suite, car la situation est difficile.

Mais j'en appelle aux collègues qui travaillent plus précisément dans les communes de la seconde couronne: il est évident qu'il ne faut pas attendre que les problèmes soient devenus dramatiques pour les découvrir. À mon avis, l'exigence d'établir un rapport communal annuel est une recommandation extrêmement utile de notre commission, à condition de faire état de paramètres qui pousseront ces communes, peut-être peu accoutumées à cet exercice, à le réaliser.

J'ai parlé des mesures concernant l'emploi, plus particulièrement le fait que ce territoire ne nous est pas forcément accessible dans cette enceinte. Je relève parmi les recommandations une demande particulière d'établir des évaluations. J'espère que nous aurons vite dépassé ce premier stade et que nous pourrions en retirer quelque chose. N'oublions pas qu'il s'agit d'une forme de course contre la montre: les études, les rapports, les statistiques, l'observatoire, tout cela est nécessaire, indispensable même, mais ce ne sont pas des fins en soi.

Dans ce chapitre, je plaiderai donc pour une accélération du travail de recherche d'évaluation. L'objectif est de proposer des mécanismes de coordination entre certaines actions menées; cela sous-entend des phases. J'estime que cela pourrait être fait dans l'année qui vient.

Mon dernier mot sera pour le renforcement du dispositif existant en matière de fourniture d'énergie. Comme il a été dit ce matin, lors d'un échange assez rapide, cela devrait constituer une priorité de notre Conseil régional. Des propositions structurelles ont été avancées. Jusqu'à présent, nous avons marqué chaque fois notre accord sur des dispositions de suspension pour une certaine période (fermeture, etc), ce qui n'est pas tenable. Tous groupes confondus, nous avons promis de sortir une législation sur laquelle nous nous mettrions peu ou prou d'accord. L'année dernière, nous n'avons pas été à même d'atteindre l'objectif. Je conçois qu'il était utile d'attendre que le Gouvernement ait déposé le projet dont il était question depuis un certain temps.

Ces propositions sont sur la table. Il y en a au moins trois: le projet du Gouvernement; ensuite, comme dit ce matin, une proposition ECOLO préparée depuis un certain temps et même depuis un temps certain; troisièmement, une proposition socialiste, depuis un an.

J'espère que le débat pourra être fructueux et rapide. Le Président de séance pourrait relayer également au Président du Conseil notre souhait que cette discussion puisse se clôturer par le vote de mesures structurelles avant que nous ne nous retrouvions une nouvelle fois à la porte de l'hiver, pour autant que nous n'y soyons pas déjà.

L'exercice ayant montré ses limites en termes de consensus et de propositions pointues, je n'y reviens pas.

Il montre aussi les limites dans un secteur qui commence seulement à être l'objet de nos préoccupations. Je ne siége pas depuis longtemps dans ce Conseil, mais j'ai bien enregistré l'an dernier, lors des discussions sur les rapports «pauvreté», qu'il existait un problème auquel les différentes études ne s'étaient bien attelées: l'accès aux soins de santé. Cela avait été mis en avant dans le rapport de l'année passée. Dans le rapport de cette année, surgissent des notions, que nous avons déjà plus ou moins soulignées, sur l'accès à la culture et à la connaissance.

Nul doute que ces notions proviennent d'un élargissement de notre panorama en ce qui concerne notre compréhension de la pauvreté; c'est évident. Mais aussi de notre angoisse quasi générale de voir la société évoluer vers une société qui réserve l'information à un très petit nombre de personnes. Ce domaine

n'est pas tout à fait à notre portée. Personnellement, je le vois d'abord et avant tout, en termes de politique scolaire et parascolaire; autour de l'école. Je ne le réserve pas aux murs de l'établissement, car il s'agit de formation initiale des jeunes.

Ce domaine ne nous appartient pas et il serait peut-être important de prendre des initiatives: placer tout le monde autour de la table. J'ai lancé l'idée d'organiser des assises des zones d'éducation prioritaire; peu importe, mais c'est ce genre d'idées qui conviennent pour recueillir des orientations qui peuvent être soutenues par divers acteurs et institutions pour viser l'accès à la culture, à la connaissance et à l'émancipation sociale de jeunes scolarisés au sein d'écoles situées dans les quartiers les moins favorisés de notre pays et, avant tout, de notre région.

Pour conclure, le groupe PS du Conseil régional bruxellois relaie donc l'opinion de nombreux acteurs de terrain et représentants de services publics et privés selon laquelle, pour être efficace, une politique de lutte contre la pauvreté se doit d'être préventive, structurelle et axée sur la participation afin de pouvoir remplir pleinement sa mission: garantir à chacun le droit au minimum de moyens d'existence, le droit à l'aide sociale pour une vie conforme à la dignité humaine. De plus en plus de personnes se rendent compte que cette lutte requiert un engagement de tous les instants et à tous les niveaux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord voor een persoonlijk feit. Ik word het stilaan een beetje beu hier als een soort derderangparlements lid te worden behandeld. In alle parlementaire assemblees is het gebruikelijk dat ...

De Voorzitter. — Minjheer Lootens-Stael, dit is geen persoonlijk feit.

Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, de tweede reeks aanbevelingen van de commissie voor de Sociale Zaken in verband met de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest kan net als de vorige reeks van groot belang worden genoemd. Ten eerste, is het armoedebeleid een belangrijke materie. Helaas, want de armoede blijft toenemen, zoals de sprekers vóór mij reeds hebben aangetoond en het einde van deze toename is nog lang niet in zicht. Ten tweede, was en is er een constructieve samenwerking tussen meerderheid en oppositie, net als de vorige keer trouwens.

Toch zijn er redenen genoeg om deze aanbevelingen niet goed te keuren. Ik som er u enkele op.

Allereerst vraag ik het College wat er van de vorige aanbevelingen, die bijna twee jaar geleden werden geformuleerd, reeds gerealiseerd is. Doen wij, met andere woorden, in deze Raad niet een beetje aan bezigheidstherapie? Ik heb immers niet de indruk dat de aanbevelingen de voornaamste leidraad vormen voor het armoedebeleid van het College. Graag kreeg ik dan ook van het College een gedetailleerd overzicht als antwoord op deze vraag. Een jaar geleden heb ik samen met collega Galand in het kader van een interpellatie reeds dezelfde vraag gesteld. Wij kregen toen een synthetisch antwoord over het armoedebeleid van het College en dat kennen wij intussen. Een analytisch antwoord waarbij de aanbevelingen van de commissie en van de Raad worden geplaatst tegenover de zaken die al dan niet werden uitgevoerd en de redenen waarom dat niet gebeurde, zou een goede zaak zijn.

De tweede reden waarom wij de aanbevelingen eventueel niet zouden goedkeuren, is dat het College de Raad op een ander

vlak niet erg *au sérieux* neemt. Wij hebben nu een ordonnantie die het College verplicht jaarlijks een armoederapport in te dienen binnen bepaalde termijnen, die niet worden gehaald, zoals iedereen kan vaststellen. Ik weet dat er een aantal maanden geleden overleg werd gepleegd met de ministers van de andere gemeenschappen en gewesten en van de federale overheid, namelijk op de interministeriële conferentie voor het armoedebeleid. Op basis van dat overleg heeft het College beslist geen jaarlijkse rapportering over de armoede in Brussel meer te doen. Dit werd trouwens in de commissie voor de Sociale Zaken bevestigd. In de toekomst zou er eerder een globaal rapport komen, opgesteld in samenwerking met de andere gemeenschappen en gewesten en de federale overheid. Daarin gaat het dan eigenlijk over de staat van de armoede in België. Op zichzelf is dat niet zo slecht, want het lijkt erop dat de Brusselse methodiek school maakt. Formeel is er natuurlijk wel een probleem, want waarop wacht het College dan om een ontwerp van ordonnantie in te dienen om de huidige regelgeving te vervangen? Ik kan mij vergissen, maar ik krijg de indruk dat het College de Raad op dit punt maar een beetje laat aanmodderen en inmiddels andere plannen heeft.

De derde reden om deze aanbevelingen eventueel niet te steunen, houdt verband met de leegstand en dat is dan een inhoudelijke opmerking. In het regeerakkoord en de beleidsverklaring van het College wordt als één van de prioritaire punten voor deze legislatuur vermeld dat men een regelgeving wil uitwerken om de leegstand te belasten. Minister Chabert diende inderdaad hiervoor een ordonnantie in, maar één fractie, namelijk PRL-FDF, wil niet van goedkeuring weten en komt dus belofte niet na. «Waarom?» is eerder een rethorische vraag. Ik vrees een beetje dat de Raad straks de aanbevelingen unaniem zal goedkeuren, maar dat het ontwerp van ordonnantie later door de Franstalige liberale fractie zal worden tegengehouden. Ik merk hierbij op dat deze fractie eens te meer de belangen van de stad opoffert aan haar eigen belangen.

Een aandachtige toehoorder zou uit het voorgaande kunnen afleiden dat de VU de aanbevelingen niet zal goedkeuren. Deze angst is ongegrond. De problematiek en de manier waarop de aanbevelingen tot stand zijn gekomen, lijken mij daarvoor te belangrijk. Dit mag echter geen precedent zijn voor andere aangelegenheden en men mag niet verwachten dat bepaalde dossiers *à la carte* worden goedgekeurd. Het armoederapport en zijn aanbevelingen vormen dus een uitzondering.

Tot slot, wil ik nog de aandacht vestigen op twee inhoudelijke punten. Zoals collega's reeds uitvoerig aanhaalden, is er de verantwoordelijkheid van het federale niveau. Het is niet correct het tekort schieten op het vlak van armoedebestrijding volledig op rekening van het College te schrijven. Ik ben dan ook van oordeel dat de federale overheid op het terrein van armoedebestrijding in de grote steden, en dan vooral in Brussel, jammerlijk tekort schiet en dat dit niet genoeg kan worden aangeklaagd.

Bovendien doet het mij plezier dat het aspect van de culturele participatie van armen en kansarmen in de aanbevelingen uitvoerig aan bod komt. Misschien is dit op het eerste gezicht relatief onbelangrijk, maar schijn bedriegt, want cultuur en waardigheid — of men nu rijk is of arm — gaan hand in hand. Op het vlak van cultuurbeleid kunnen wij bovendien zelf een belangrijke bijdrage leveren, zonder daarvoor op andere overheden te moeten wachten. De VGC en de COCOF zouden hier verdere initiatieven kunnen nemen.

Ik denk hier aan de Vlaamse Gemeenschapscommissie die met de uitgifte van cultuurcheques, mensen wil aanzetten om aan culturele manifestaties deel te nemen en ook samenwerkt met organisaties die zich inzetten voor de armoedebestrijding. Wij mogen ons echter niet tot dit alleen beperken. Dat zou een druppel zijn op een hete plaat. Ik denk ook aan het initiatief van

het OCMW van Antwerpen dat momenteel steuntrekkers uitnodigt om een culturele voorstelling bij te wonen. Er is dus een ander mogelijk op dit vlak. Wij hoeven niet op andere overheden te wachten en dring er dan ook op aan dat de bevoegde instanties in die richting verder werken.

Om de armoede beter te kunnen bestrijding, is het van belang dat de armoede-indicatoren beter, volledig en correct kunnen worden gemeten. Ik raad het College aan de methodiek die door het Instituut voor Sociale Geografie van de KUL in opdracht van de Vlaamse Regering werd ontwikkeld, te onderzoeken en eventueel over te nemen. Het belooft een atlas van de achtergestelde buurten in Vlaanderen en in Brussel.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel vast dat eerst de kleinste Vlaamse fractie het woord krijgt en dan pas de grootste Vlaamse fractie van de oppositie. Begrijp wie begrijpen kan.

Geen zinnig mens, met oog voor de realiteit, kan het nog ontkennen: dit gewest is socio-economisch stervende. In een sneltreintempo verarmt het gewest en denderd het op het bankroet af. Dagelijks wordt men in de straten van Brussel geconfronteerd met de gapende kloof tussen de nog steeds aangroeiende grote groep armen en kansarmen en de kleine economisch sterke groep. Wie door Brussel loopt, wordt onbarmhartig met de neus op de feiten gedrukt. Daklozen, bedelaars en sociaal gemarginaliseerden bepalen méér dan ooit het straatbeeld. En dan heb ik het nog niet over de verborgen armoede.

Blijkbaar onstuitbaar zet de helse spiraal van armoede en sociale uitsluiting zich verder. Veel jonge gezinnen, hoofdzakelijk uit de middencategorie — men spreekt hier over 50 000 personen over de laatste vijf jaar — hebben de afgelopen jaren de stad en het gewest verlaten, terwijl een steeds groter wordende groep van ouderen ontheemd achterblijft.

Eén van de belangrijkste socio-economische meetinstrumenten, namelijk het gemiddeld inkomen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, leert ons dat Brussel in wel heel érg slechte papieren zit. Nam Brussel in 1975 nog 13,7 % van het totaal van het belastbaar netto inkomen in dit land voor haar rekening, dan was dit in 1981 al gedaald tot 11,65 % en in 1990 tot 9,6 %. In 1990 lag het gemiddeld inkomen van de Brusselaars nog 2 % boven het nationaal gemiddelde, in 1996 lag het er al 7 % onder.

Collega's, maar liefst 30 % van de Brusselaars leeft in absolute bestaansonzekerheid. 28 % van de in Brussel verblijvende bejaarden heeft een inkomen dat lager is dan 25 000 frank. Het aantal bestaansminimumtrekkers is de jongste drie jaar met niet minder dan de helft gestegen en bedraagt nu 10 500. In totaal vertegenwoordigen de sociale uitkeringstrekkers samen 4,2 % van de Brusselse beroepsbevolking ouder dan 18 jaar. Bekijken we echter de doelgroep jongeren, met andere woorden de bestaansminimumtrekkers jonger dan 25 jaar, dan is het voorhanden zijnde cijfermateriaal méér dan alarmerend. Waar in 1993 21 % van de steuntrekkers jonger dan 25 was, is de statistiek in juli 1995 al opgelopen tot 24,6 % en niets duidt erop dat deze stijgende trend intussen gestuit is.

Tussen 1993 en 1996 is het aantal bestaansminimumtrekkers jonger dan 25 jaar met maar liefst 87 % gestegen. Dit zijn cijfers om even stil van te worden.

De Brusselse OCMW's beschikken op geen enkel vlak over voldoende middelen. Bovendien worden ze door zoveel aanvragen overspoeld, dat ze niet langer op een adequate manier hun dossiers kunnen afhandelen. Hierdoor komt de hoofdtaak van de OCMW's, namelijk de sociale dienstverlening, in het gedrang.

De hoofdoorzaak van deze sociaal-economische belasting is de nefaste tweedeling in deze stad, in dit gewest. De inkomensstructuur van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest toont duidelijk aan dat er een enorme grote groep armen en sukkelaars is, enerzijds, en een zeer beperkte groep rijken, anderzijds.

Dit armoederapport is een van de duidelijkste beleidsdocumenten die ik ooit onder ogen kreeg. In klare taal schetst het de problematiek die de goede werking van de Brusselse OCMW's hypothekeert. Het schuwt hierbij harde waarheden niet. De getuigenissen uit het veld liegen er niet om.

Ter illustratie citeer ik uit het rapport. «Op verschillende plaatsen in dat rapport wordt bevestigd dat het groot aantal vreemdelingen en vooral de vluchtelingen en asielzoekers het functioneren van het OCMW aanzienlijk bemoeilijkt. Sommige respondenten menen zelfs dat deze extra belasting de normale werking in de weg staat. De toevloed van vluchtelingen en asielzoekers verzwaart niet alleen de *case load*, maar brengt een spiraal op gang die repercussies heeft of talrijke aspecten van de dienst- en hulpverlening. Er wordt in dit verband verwezen naar de zware budgettaire implicaties, de grote tijdsinvestering per dossier, de grote mobiliteit binnen deze groep cliënten. Het betreft een zeer moeilijke groep, die ook niet integreerbaar is wegens hun onzeker statuut, het gebrek aan tewerkstellingsmogelijkheden, de taal- en communicatieproblemen. Sommigen menen dat door deze evolutie de initiële doelstelling van het OCMW — *in casu* het recht op maatschappelijke dienstverlening — in het gedrang komt.»

Mocht zo'n citaat uit de mond van een Vlaams Blokker komen, dan zouden alle duivels worden ontbonden. Dit citaat is echter afkomstig uit het rapport van mevrouw de Keersmaecker en de heer Vrancken, dus uit onverdachte en politiek correcte bron.

M. Denis Grimberghs. — Que vous retirez complètement de son contexte !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Een ander citaat uit dit rapport is al even veelzeggend. «Een aantal respondenten schrijft de uitholling van de middelen toe aan de onverantwoorde toename van het aantal vluchtelingen en asielzoekers, wat dan weer te maken heeft met een incoherent beleid van hogerhand».

Mme Françoise Dupuis. — Je croyais que vous aviez lu un document de haute teneur statistique, le meilleur que vous ayez jamais eu sous les yeux.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik citeer letterlijk uit het rapport. Dit zijn mijn woorden niet.

M. François Roelants du Vivier. — Ce qui est vexant, c'est que M. Lootens n'a participé à aucune réunion de commission !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat klopt, mijnheer Roelants du Vivier en ik zal u uitleggen waarom. Zoals u weet, ben ik lid van twee parlementen en ik kan niet op twee plaatsen tegelijk zijn.

M. André Drouart. — Chacun choisit ses priorités. Si vous êtes nationaliste, c'est que c'est votre priorité plutôt que la pauvreté !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Iedereen legt inderdaad zijn eigen prioriteiten vast. Ik heb dat ook gedaan. Ik heb de voorbije maanden met echte arme mensen in het gewest gesproken. Volgens mij zijn er hier velen die dat de jongste jaren niet

meer gedaan hebben. Het is moeilijker naar de ervaring van echte armen te luisteren dan hier in de beslotenheid van de commissie over hen te discussiëren. U kan het mij toch niet kwalijk nemen dat ik uit het rapport citeer. Ik trek de citaten trouwens helemaal niet uit hun verband.

Mijn conclusie is duidelijk: wat het Vlaams Blok al jaren poneert en het regime al jaren met een uitgestreken gezicht ontkent, staat nu zwart op wit in deze studie over de werking van de OCMW's in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

De massale aanwezigheid van vreemdelingen hypothekeert de goede werking van onze instellingen. Dat staat hier zwart op wit op papier. Ik herhaal het, het zijn niet de woorden van het Vlaams Blok maar van de bevragede actoren uit het werkveld. Harde cijfers onderbouwen deze stelling alleen maar. Ik geef een voorbeeld. Van de 77 336 werkzoekenden in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest waren er in 1997 31 695 vreemdelingen. Niet minder dan 21 000 van hen kwamen uit niet EU-landen. Daarbij dient nog te worden vermeld dat de grote groep genaturaliseerde werkloze vreemdelingen ondertussen is wegge-moffeld en dus niet in deze cijfers begrepen is.

De conclusie is duidelijk. Brussel kan deze overlast niet aan. Sterker nog, de Brusselse bewindslui negeren koudweg deze realiteit. Het gewest is schromelijk tekort geschoten in het opnemen van zijn verantwoordelijkheid. Het is veel gemakkelijker om de andere kant uit te kijken en om de kleinste politieke entiteiten, namelijk de gemeenten en de OCMW's, op te laten draaien voor het overduidelijke failliet van de Brusselse welzijnszorg. Wat kan men anders verwachten van politici die liever miljarden over de balk gooien, die enorme sommen besteden aan mistige integratieprojecten die uiteindelijk geen aarde aan de dijk brengen? De Brusselse bewindslui *kurieren* liever *an Symptom*, dan daadwerkelijke oplossingen aan te reiken. Ondertussen dreigen de OCMW's geïmmobiliseerd te geraken omdat de Brusselse Gewestelijke Regering haar verantwoordelijkheid in deze weigert op te nemen.

Mijnheer Roelants du Vivier, ik kom nu tot enkele concrete voorbeelden. Het is echter toevallig dat ik tijdens de commissievergaderingen bepaalde mensen heb ontmoet. Wat moeten wij denken over het volgende geval. Een man heeft mij verteld dat een van zijn appartementen wordt opgeëist door het OCMW dat het voor 13 000 frank per maand verhuurt aan een bestaansminimumtrekker. Die bestaansminimumtrekker krijgt per maand van het OCMW 22 000 frank. Samen is dat dus 35 000 frank. De eigenaar van het appartement heeft een dochter die, halftijds omdat zij geen voltijdse baan kan vinden, aan de kassa werkt in een warenhuis. Zij verdient 22 000 frank per maand, komt niet in aanmerking voor werkloosheidsvergoeding en moet van die 22 000 frank 11 000 frank huishuur betalen. Er rest haar bijgevolg slechts 11 000 frank om van te leven. Kunnen wij daar even bij stilstaan?

Het volgende voorbeeld is nog veel schrijnender. Enkele maanden geleden werd ik aangesproken door een dakloze. Het betreft een man die het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest heeft verlaten om naar Brugge te trekken, maar omdat hij als Franstalige in die stad niet echt kon gedijen, is hij naar Brussel teruggekeerd. Hij heeft echter niet de middelen om een huurwaarborg te betalen zodat hij dakloos is en nu in een kartonnen doos woont in een van de Brusselse stations. Het OCMW van Brussel-stad wil de man niet inschrijven. In al zijn miserie biedt de betrokkene zich op een bepaald ogenblik aan bij het Leger des Heils in de Ieperlaan om een warme maaltijd te kunnen krijgen. Hij wordt echter weggestuurd met de boodschap: «Ce n'est que pour les réfugiés politiques ici». Het luisteren naar dit soort feiten ligt iets moeilijker dan er in een gesloten ivoren toren over te discussiëren.

Mme Françoise Dupuis. — On demande des preuves et pas des récits. Si un certain nombre de situations que vous évoquez sont réelles, vous devez pouvoir le prouver. Jusqu'à présent vous nous avez dit que quelqu'un vous a dit qu'on lui a raconté que... Pour une fois nous vous écoutons mais il faut aller au bout de cette logique, il faut que ce soit vrai! Vous êtes mandataire politique, vous auriez pu répondre qu'un certain nombre de prérogatives du CPAS ne correspondent pas à ce que l'on colporte. Vous auriez pu intervenir positivement; je doute que vous l'ayez fait. On ne peut répandre des rumeurs qui ne sont pas fondées. Quant à la dernière anecdote, j'ai des doutes quant à sa véracité.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw Dupuis, ik heb geen enkele reden om te twifelen aan de woorden van die man. Natuurlijk heb ik geen onderzoek ingesteld om te controleren of zijn verhaal waar is. Ik stel wel vast dat er in dit parlement heel wat verkozenen des volks zijn die niet echt meer bekommerd zijn om hun eigen volk. Waarom zou ik dan verwonderd moeten zijn dat een aantal weldadigheidsinstellingen het eigen volk verwaarlozen? Hoe schrijnend ook, ik geloof het verhaal dat die man mij verteld heeft.

Mme Françoise Dupuis. — Si vous posez des prémisses qui sont fausses, alors fatalement le raisonnement sera faux!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw Dupuis, ik geloof dat het verhaal van die man klopt. Tien à vijftien jaar geleden werden de socialisten nog geconfronteerd met dit soort problemen. Vandaag hebben de armen begrepen dat ze met hun miserie niet meer moeten aankloppen bij de socialisten, maar wel bij het Vlaams Blok. Mocht die man bij u komen aankloppen, dan ben ik ervan overtuigd dat ook u geen onderzoek zou instellen maar hem geloven op zijn woord.

Mme Françoise Dupuis. — Je ne prétends pas que les socialistes dirigent l'Armée du Salut; l'Armée du Salut fait très bien son travail et je n'ai aucune envie de croire à ce que vous dites à son sujet. Je vous signale à tout hasard que ce n'est pas encore le *Vlaams Blok* — Dieu merci! — qui dirige les CPAS sur la place de Bruxelles.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer Lootens, ik onderbreek u heel zelden, maar nu doe ik het toch. Ik neem morgen contact op met het Leger des Heils. Als mij schriftelijk bevestigd wordt dat u zich vergist, dan verwacht ik uw excuses in dit Parlement. (*Applaus op de socialistische banken.*)

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik kan mij best voorstellen dat het gemakkelijker is op papier te zetten dat mijn verhaal niet waar is, dan om te bekennen dat het wel waar is.

M. André Drouart. — C'est la stratégie des fascistes! C'est scandaleux! C'est inimaginable!

Mme Françoise Dupuis. — C'est embêtant quand nous vous répondons, n'est-ce pas!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De persoon die mij dat verhaal heeft verteld, heeft er geen baat bij om iets te verzinnen.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer Lootens, ik neem zo meteen contact op met de directie van het Leger des Heils om na te gaan of uw verhaal klopt. We zullen u nog deze namiddag meedelen wat er van aan is.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik herhaal dat het gemakkelijker is om te ontkennen, dan om toe te geven.

De heer Jan De Hertog. — Mijnheer Lootens, ik geef u de goeie raad u te houden aan het onderwerp van het debat en u niet te richten tot de verschillende politieke fracties van deze vergadering. Elke partij spant zich in om de armoede te bestrijden. U moet dus niet de socialisten, de katholieken of de liberalen aanvallen.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer De Hertog, mag ik u erop wijzen dat ik zelf werd aangevallen door de Franstalige socialisten? Voorts stel ik vast dat nog weinig partijen zicht inzetten voor de armoedebestrijding bij het eigen volk. Brussel wordt geconfronteerd met een massa autochtone kansarmen: mensen met een minimumpensioen, grote gezinnen met bescheiden inkomsten, gehandicapten, langdurig werklozen enzovoort.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Lootens, zijn er volgens u goede en slechte armen?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat heb ik niet gezegd en dat zal ik ook niet zeggen.

De heer Guy Vanhengel. — Alle armen zijn dus gelijk.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Niet gelijk, maar gelijkwaardig. Ik kom zo dadelijk tot de essentie van mijn verhaal.

De aandacht van de Brusselse beleidsvoerders is de jongste tien jaar afgeleid van het eigen volk. Onder het mom van het voeren van een wazig kansarmoedebeleid, dat niets anders is dan multiculturele propaganda, worden er in het Brusselse Gewest honderden miljoenen uitgegeven voor projecten ter bestrijding van de werkloosheid bij vreemdelingen.

Deze projecten leveren meestal geen resultaat op. Dezelfde bedragen zouden echter wel het leed van duizenden echte Brusselselaars kunnen verzachten. In strafrechtelijke taal noemt men een dergelijk crimineel gedrag een «ernstige nalatigheid». Ik vraag mij af hoe de Brusselse bewindslui dit met hun geweten in overeenstemming kunnen brengen.

Ik kom nu tot de essentie van het verhaal. De aanbevelingen houden op geen enkel moment rekening met de bezwaren die nochtans door de OCMW's worden geopperd, namelijk dat zij door de invasie van massa's vreemdelingen niet meer in staat zijn hun taak naar behoren te vervullen. In de aanbevelingen worden aan de federale overheid eisen gesteld — zij moet met meer geld over de brug komen — maar op geen enkel ogenblik wordt de federale overheid gevraagd de ongebreidelde immigratie een halt toe te roepen en dat was hier nochtans de uitgelezen plaats.

Er wordt niet gevraagd de invasie te stoppen van zogenaamd politieke vluchtelingen die in werkelijkheid niet anders zijn dan goudzoekers die hier hun geluk komen zoeken. Nergens is hiervan sprake in de aanbevelingen. Mens verschuilt zich achter die ene zin in verband met de asielzoekers, namelijk dat daarvoor de federale overheid bevoegd is. Dat klopt natuurlijk, maar toch doet men op andere punten wel een hele reeks aanbevelingen aan de federale overheid waarvoor ook de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie niet bevoegd is. In normale omstandigheden zou mijn partij achter een dergelijk document met aanbevelingen staan. Helaas voor Brussel bevinden wij ons niet in normale omstandigheden. Dat blijkt overduidelijk uit het rapport.

Ik erger mij dan ook aan de hypocrieten die zagezegd bekommerd zijn om de armen van ons eigen volk, maar in de

praktijk project na project steunen en met miljoenen gooien naar allerlei vreemdelingen- en integratieprojecten die geen enkel resultaat hebben.

De heer Guy Vanhengel. — Er zijn dus wel goede en slechte armen!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat heb ik niet gezegd, mijnheer Vanhengel. Ik zeg alleen dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie niet de moed heeft gehad in haar aanbevelingen de federale overheid te wijzen op de werkelijke, achterliggende problemen. Men verstopt zich achter het feit dat men niet bevoegd is, maar dat geldt voor heel wat van deze aanbevelingen. Alleen als het over de asielzoekers, de goudzoekers in vele gevallen, gaat, heeft men niet de politieke en intellectuele moed van de federale overheid te eisen dat zij ingrijpt, de ongebreidelde immigratie een halt toeroept en werkelijk de grenzen sluit voor economische vluchtelingen. Dat is de essentie.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Lootens, ik neem aan dat u bij de verkiezingen op de Kamerlijst zult opkomen, want dit is een probleem voor het federale parlement.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Vanhengel, u luistert niet naar mij. Er worden aan de federale overheid een pak aanbevelingen gedaan voor terreinen waarop wij niet bevoegd zijn. Waarom wordt er over de vluchtelingen dan geen klare taal gesproken? Omdat u de politieke moed niet hebt. U kunt dan ook niet verwachten dat het Vlaams Blok dergelijke aanbevelingen zal goedkeuren.

(M. François Roelants du Vivier, vice-président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer François Roelants du Vivier ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

De heer Sven Gatz. — Mijnheer Lootens-Stael, u hebt eens te meer bewezen dat u een ware schande bent voor deze instelling. *(Applaus.)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Gatz, uw opinie interesseert mij goen moer. U hebt mij gisteren voor fasciest uitgescholden. U doet maar. Uiteindelijk ben ik maar aan één examen onderworpen en dat examen leg ik volgend jaar op 13 juni af. Op dat examen zal de burger oordelen of ik mij heg ingezet voor de burger oordelen of ik mij heb ingezet voor de burgers van mijn eigen volk. Ik ben ervan overtuigd dat ik daar zal slagen, maar ik denk dat u heel wat minder succes zult boeken. *(Applaus bij het Front national.)*

De heer Sven Gatz. — U gelooft echt wat u zegt? Ik heb medelijden met u.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Lootens, ik ben blij voor u dat u hier niet in uniform moet verschijnen. Dat is mischien voor de volgende keer.

M: le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en préambule, le Front national tient à rappeler pour autant que de besoin, qu'une des principales raisons d'être de celui-ci, une de ses prin-

cipales préoccupations est la préservation de la dignité de l'être humain quel qu'il soit et de la rendre à ceux qui, pauvres prolétaires broyés dans un système totalitaire qui l'exploite et les manipule de manière monstrueuse, l'ont perdue.

A la lecture des différentes études distribuées, on constate que la plupart de celles-ci, commandées par la Région, sont beaucoup plus axées sur la gestion de la pauvreté que sur les raisons d'être de son existence et les recettes pour la faire disparaître.

On peut constater à Bruxelles, et les études le confirment, que de plus en plus, notre capitale devient une ville d'assistés sociaux, c'est-à-dire de personnes dépendant de plus en plus du pouvoir. Une de ces études va jusqu'à affirmer que minimex et aide sociale ne font que faire perdurer la situation marginale des pauvres et que l'augmentation de ces aides ne résoudra aucun problème. Au contraire, les nouvelles classes de la population seront attirées par celles-ci, affirme-t-elle.

Comme l'explique une autre étude sur la pauvreté, l'importation massive de misère a pour effet peu réjouissant la désintégration de certains quartiers de Bruxelles avec tache d'huile à la clé. Ce phénomène va de pair avec l'érosion de plus en plus rapide du potentiel socio-économique, la déstabilisation rapide du marché du logement, la marginalisation, l'accroissement du chômage de longue durée, l'exclusion sociale et la criminalité qui l'accompagne.

Bref, cette déstructuration ne peut qu'handicaper encore plus la situation de Bruxelles, ce qui a pour effet de diminuer l'attractivité, donc la compétitivité de notre capitale. Ceux qui déplorent cette situation sont en général les plus responsables de celle-ci.

Ce n'est pas en faisant fonctionner le système Javeau à tour de bras que nos « responsables politiques » vont résoudre le problème de la pauvreté à Bruxelles.

Ces milliers de pages d'études payées, à prix d'or par le contribuable ne font en général qu'enfoncer des portes ouvertes en confirmant ce que toute personne s'intéressant aux problèmes de la pauvreté connaît déjà depuis longtemps. Il est symptomatique de constater que tout ce verbiage s'étend principalement sur les effets de la pauvreté sans s'intéresser à la principale cause de celle-ci, c'est-à-dire le chômage. Pourquoi à Bruxelles, y a-t-il plus de chômage que dans les provinces du nord du Royaume ? Voilà une question que devraient se poser les « décideurs politiques » bruxellois. Pourquoi les chefs d'entreprise quittent-ils Bruxelles pour installer leur industrie au nord du pays ? Pourquoi les provinces néerlandophones sont-elles plus attractives pour les responsables économiques ?

La réponse à ces questions est la principale clé de résorption du chômage à Bruxelles et non pas ces interminables rapports oiseux qui ne résoudront jamais la problématique de la pauvreté et qui empoisonnent chaque année les CPAS de Bruxelles qui ont mieux à faire que de répondre à des questions, toujours les mêmes et manquant en général du moindre intérêt pour ceux qui les étudient, mais qui permettent à des « chercheurs » sans travail, mais ayant la bonne carte politique, de se faire de belles fins de mois.

Tant qu'avec les provinces francophones du Royaume, Bruxelles demeurera une citadelle où les « pouvoirs politiques » continueront par leurs folles chicaneries administratives de toutes espèces et par une fiscalité insensée destinée à financer les rêves d'un quarteron d'incapables, notre capitale restant un boulet pour le secteur privé, en hypothéquant son dynamisme, le problème de la pauvreté ne sera pas résolu.

Tout le monde à Bruxelles sait pourquoi la pauvreté augmente sans cesse, quelles sont les populations où l'on trouve

le plus important taux de pauvreté, quelles sont celles qui rendent les CPAS financièrement exsangues, quels sont ceux qui, rien qu'à Bruxelles, coûtent chaque année aux contribuables un nombre toujours plus important de milliards et qui, par là, sont responsables de la dégradation toujours plus grande des infrastructures de l'agglomération...

Mme Sylvie Foucart. — C'est scandaleux de dire des choses pareilles.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — ... qui n'a plus les moyens de les entretenir et qui, de plus, font régner à Bruxelles, un climat détestable.

Mme Sylvie Foucart. — C'est vous, le « climat détestable ».

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Malheureusement, les responsables politiques, comprenant de moins en moins ce qui leur arrive, se mettent de plus en plus la tête dans le sable en récitant des slogans datant de l'époque de la Charte de Quaregnon.

Mme Sylvie Foucart. — Vous préférez ceux de 1940: ce sont des slogans qui frappent !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — A la lecture des rapports annuels sur la pauvreté; dressé chaque année depuis la mise en vigueur de l'ordonnance du 17 juillet 1991, on peut constater que Bruxelles s'appauvrit toujours plus, que plus d'un tiers de la population vit dans un état de précarité et de pauvreté croissantes. Comment « l'Exécutif du cœur » en est-il arrivé là ? Voilà une question bien intéressante.

Mme Sylvie Foucart. — Avec vous, cela va changer. Eradiquer les pauvres tout de suite !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Par ailleurs, l'augmentation incessante de la fiscalité, camouflée en général, en parafiscalité, l'insécurité de plus en plus effrayante qui règne à Bruxelles, la dégradation de la qualité de la vie, toujours dans notre capitale, font que la classe moyenne bruxelloise plie bagages avec toutes les conséquences économiques désastreuses que ces départs comportent. Malheureusement, il n'y a pas que les classes moyennes qui quittent Bruxelles. Il en est de même des firmes qui permettent à la Région de jeter l'argent du contribuable par portes et fenêtres et que celle-ci taxe à mort.

Mme Sylvie Foucart. — L'argent du contribuable, c'est vous qui le prenez en ne venant pas en séance !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — De plus, de moins en moins nombreux sont les bruxellois supportant les tracasseries sans fin des administrations et des syndicats qui ne demandent que cela. (*Colloques sur divers bancs.*)

En effet, un bruxellois chômeur leur rapporte plus qu'un bruxellois au travail ! Par ailleurs, n'en déplaise aux totalos et cocos de toutes espèces qui hantent ces travées, c'est tout de même eux qui importent chaque année toujours plus de pauvreté. Pourquoi ? Parce que depuis des années, tous les sondages secrets réalisés aux frais du contribuable répètent que les bruxellois, non seulement n'ont plus la moindre confiance en la bande des quatre fois deux multi-ethnique et autoproclamée démocratique; mais qu'ils la haïssent.

Mme Sylvie Foucart. — Attention à ce que vous dites, c'est punissable par la loi. Continuez dans l'hypocrisie, pour rester dans la légalité !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Voulez-vous voir diminuer la pauvreté à Bruxelles ? Voilà quelques pistes, comme on le dit chez les boy-scouts, pour y arriver.

Mme Sylvie Foucart. — Vous parlez des boy-scouts, cela vous va mieux !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Parlons d'abord des réfugiés. Loin du Front national, l'idée de s'attaquer aux vrais réfugiés politiques que nous respectons et aidons. Nous ne connaissons que trop les souffrances subies par ces derniers, car en leur propre pays, les membres du Front national savent ce que leur coûte la volonté de ne pas partager les idées du parti unique qui ne jure que par la démocratie mais qui ignore la liberté d'expression, la liberté d'opinion,...

Mme Sylvie Foucart. — C'est sur l'arrestation de Pinochet que vous pleurez ?

M. Thierry de Looz-Corswarem. — ... le droit de réunion et de rassemblement, le droit à l'information qui sont cependant des droits de l'Homme et qui sont garantis jusqu'à présent, par la Constitution belge, et pour les étrangers installés à Bruxelles, par la Charte des étrangers habitant notre capitale. Discriminations positives pour ceux-ci et discrimination négatives pour les belges en notre dictature.

Mme Sylvie Foucart. — C'est injurieux !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Le jour où la loi, pourtant une des plus laxistes au monde sera respectée en Belgique, et en particulier à Bruxelles, cela ira déjà mieux dans notre capitale. Mais que voit-on à Bruxelles et à Zaventem ? Des hordes d'inciviques prônant la désobéissance civile à ceux qui sont déjà hors la loi parce qu'ils ne la respectent pas. Affirmer que la loi votée démocratiquement, pour utiliser un mot cher à certains, est injuste pour pouvoir la violer prouve l'état avancé de dépravation mentale et civique, en particulier, de cette engance nuisible.

Mme Sylvie Foucart. — Vous, c'est à coups de bottes que vous auriez tué Sémira !

Monsieur le Président, je vous en prie, faites quelques chose !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Une fois que les illégaux qui coûtent très cher aux belges qui paient encore des impôts, seront évacués, un grand pas sera fait dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En effet, l'argent économisé permettrait au CPAS de lutter avec les moyens financiers nécessaires contre la pauvreté en remplissant convenablement la mission qui est la leur.

Par ailleurs, cette hémorragie d'argent pousse au départ des contribuables des communes ayant un important pourcentage d'illégaux et assimilés sur leur territoire, parce que ces derniers accélèrent la spirale de l'appauvrissement des communes, affirme une étude. La conséquence de cet appauvrissement est une diminution de la qualité des services offerts aux habitants. De plus en plus taxés, ceux qui contribuent financièrement aux charges communales, se trouvant dans un environnement de plus en plus difficile, quittent la Région bruxelloise.

M. le Président. — Monsieur de Looz-Corswarem, je vous préviens charitablement, qu'il vous reste 30 secondes de temps de parole.

M. de Looz-Corswarem. — Absolument pas, monsieur le Président, j'ai droit à une demi-heure. Je me suis encore informé

ce matin auprès du secrétaire général. Vous ne connaissez pas le règlement !

M. le Président. — Vous avez droit à 10 minutes !

M. de Looz-Corswarem. — Je regrette ! Comment justifier l'arrivée de réfugiés de toute espèce venant de pays éloignés de la Belgique, parfois de 10 000 kilomètres ?

M. le Président. — Monsieur de Looz-Corswarem, votre intervention est terminée. (*Le micro de la tribune est coupé, M. de Looz-Corswarem poursuit la lecture de son texte.*)

Monsieur de Looz-Corswarem, je vous prie de quitter la tribune pour laisser la place à l'orateur suivant. Votre temps de parole est épuisé. (*M. de Looz-Corswarem poursuit la lecture de son texte.*) Je vais devoir demander que l'on vous conduise à votre banc !

La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

La séance plénière est suspendue à 15 h 48.

De plenaire vergadering is geschorst om 15.48 uur.

Elle est reprise à 15 h 57.

Ze wordt hervat om 15.57 uur.

(M. Armand De Decker, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter treedt als Voorzitter op)

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

Je voudrais dire à M. de Looz-Corswarem que, conformément à l'article 66 de notre règlement, je le rappelle à l'ordre. Je ferai l'analyse de la sanction que je prendrai à son égard pour son comportement inadmissible dans cette Assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Foucart.

Mme Sylvie Foucart. — Monsieur le Président, chers collègues, je consacrerai exclusivement ma prise de parole aux politiques du logement et aux formes d'exclusion existant en ce domaine. Je souhaiterais débiter cette intervention par une remarque d'ordre méthodologique qui a son importance quant au fond.

Lors des travaux en commission du Logement, j'ai personnellement regretté que la Fondation chargée d'établir le rapport sur l'état de la pauvreté n'élabore pas elle-même les données statistiques qui lui sont nécessaires. J'ai plus particulièrement demandé que soient intégrées dans le rapport des données statistiques relatives au logement. Il convient de relever que la Fondation travail-université a d'ailleurs reconnu que les seuils de pauvreté pris en considération n'intégraient pas les coûts différenciés du logement, plus élevés à Bruxelles.

Les réserves méthodologiques que j'exprime ici ont heureusement été traduites dans la deuxième partie des recommandations adoptées par la commission des Affaires sociales. Au nom de mon groupe, je me réjouis du fait que, désormais, parmi les instruments de mesure, un volet relatif au logement figure dans

chaque rapport sur l'état de la pauvreté. De plus, il a été précisé — ce point est également important — que la collecte et l'analyse de l'ensemble des données doivent être confiées à l'Observatoire du Logement dont les missions ont trop longtemps été négligées.

Parmi les facteurs essentiels qui sont à la source des phénomènes d'exclusion, la Fondation travail-université a mentionné l'accès difficile au logement. Toute la difficulté réside évidemment dans le fait que l'accroissement des prix des loyers affecte la partie la plus fragilisée de la population bruxelloise, laquelle ne trouve plus, dans l'offre courante des logements, une réponse à ses besoins. De là nous vient une partie de l'explosion actuelle; je pense que tous les orateurs qui se sont succédés à la tribune depuis l'existence du rapport sur l'état de la pauvreté dans notre région, l'ont souligné.

Une forte demande sociale de logement s'est dès lors développée; elle dépassait largement la demande traditionnelle du logement social. Ce thème a été le principal sujet de discussion au sein de la commission du Logement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Je vais tenter d'en faire une brève synthèse tout en exprimant, au nom de mon groupe, ma conviction socialiste en cette matière.

A l'évidence, l'offre des logements sociaux doit être renforcée. Il importe de poursuivre l'accroissement du parc locatif qui reste trop faible actuellement, on ne le soulignera jamais assez. Mais la politique de rénovation doit également être accentuée. Le groupe socialiste, relayé par d'autres intervenants, a toujours plaidé pour la conjugaison de ces deux politiques.

Deux éléments positifs peuvent être relevés à ce sujet:

1) L'inscription au budget 1998, à l'initiative d'Eric Tomas, d'un crédit supplémentaire de 200 millions pour la rénovation des logements sociaux les plus vétustes;

2) Les mécanismes incitatifs à la rénovation à concurrence de 100 millions, prévus par le contrat de gestion entre la Région bruxelloise et la SLRB, comme l'observera mon collègue Alain Bultot.

La commission du Logement a également insisté pour une meilleure collaboration entre les CPAS et les sociétés immobilières de service public. Cette collaboration doit permettre de déterminer l'existence de critères d'urgence sociale — sur lesquels nous ne cessons de revenir — justifiant les dérogations, et ce parallèlement au rôle du délégué social, qui reste de première importance. Les CPAS gèrent en effet des situations d'urgence sociale qui ne sont pas rencontrées dans leur globalité. A cet égard, il suffit d'être attentif à la problématique des personnes expulsées et des minimexés.

En ce qui concerne les aides au déménagement, à l'installation et au loyer — les ADIL — les normes de salubrité ont été revues dans un but de simplification et afin de mieux tenir compte des caractéristiques du lóti bruxellois.

Il s'agit là d'une première avancée significative. La commission du Logement recommande donc de poursuivre les efforts de simplification mais également d'information.

L'exigence d'une meilleure information s'est aussi exprimée en ce qui concerne les procédures administratives d'accès aux logements sociaux.

Notre région s'est dotée en 1998 de deux nouveaux outils pour une politique sociale du logement. En janvier, notre Assemblée a adopté l'ordonnance créant les agences immobilières sociales, à l'initiative du groupe socialiste. En juillet, nous avons voté le projet d'ordonnance émanant du ministre Eric Tomas et portant création d'une aide régionale à la constitution de garantie locative en matière de logement.

Je souhaiterais à ce titre relayer la demande unanime de la commission du Logement de voir ces deux instruments entrer en vigueur le plus rapidement possible. Nous regrettons tous que le Conseil d'Etat, tarde tant à remettre un avis sur les arrêtés d'application relatifs à ces deux ordonnances.

En revanche, si tous les membres présents de la commission du Logement ont pu s'accorder sur l'approche globale de la fiscalité immobilière, il n'en a pas été de même au sein de la commission des Affaires sociales de notre Assemblée pour ce qui concerne les pistes à dégager.

Au nom du groupe socialiste, je voudrais donc y revenir pour préciser notre position de principe, sans toutefois entrer dans les détails. D'abord, il importe de rappeler la nécessité de revoir l'intégralité de la fiscalité immobilière pour favoriser l'occupation du logement personnel. En revanche, il convient de rétablir une meilleure progressivité en ce qui concerne la fiscalité sur les revenus du patrimoine immobilier. Il faut donc corriger l'injustice qui place l'occupant d'un immeuble sur le même pied fiscal que celui qui en est, au mieux, le bailleur, parfois le promoteur, et même le spéculateur.

Je terminerai par une dernière note optimiste: la législation fédérale relative aux baux à loyer a été notablement améliorée, notamment par la limitation des hausses de loyers possibles en cas de renouvellement de baux de courte durée.

Au niveau régional, les textes législatifs qui ont été initiés sont, nous l'espérons, source de progrès effectif. Nous serons dès lors très vigilants en ce qui concerne tant l'application de ces mesures que l'amélioration des instruments déjà opérationnels, tels les ADIL, sans oublier la collaboration accrue entre les CPAS et les sociétés immobilières de service public.

Vous le constatez: afin de garantir un logement décent à chaque habitant de Bruxelles, nous ne devons négliger aucun outil. La lutte contre l'exclusion doit, au contraire, faire l'objet d'actions multiples et coordonnées et, je l'espère, d'un large front des partis démocratiques. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, ceux qui connaissent mon investissement dans le travail parlementaire ne seront pas étonnés que j'intervienne sur le point 5 de la recommandation, qui concerne la problématique de la fourniture minimale d'énergie et d'eau. Je suis quelque peu déçu de cette recommandation, que je trouve assez faible et imprécise.

Faut-il rappeler que cette problématique de l'approvisionnement en énergie est relativement ancienne, puisqu'elle date des années 80 et plus précisément de l'année 1984.

A la suite de plusieurs hivers rigoureux et de la conjonction de toute une série de facteurs, comme l'accentuation de la crise économique et l'augmentation du chômage, le politique a pris conscience de la situation grave que posaient les coupures d'énergie, en particulier celle du gaz en tant que combustible de chauffage. Les chiffres avancés sont éloquentes puisque de 1984 à 1985 on passe de 30 000 à 33 000 coupures.

Il faut souligner que c'est sous la pression d'associations de travailleurs sociaux et de protection des droits des plus démunis que le législateur et les mandataires politiques ont été sensibilisés au problème. Je veux ici rendre hommage à tous les acteurs du monde associatif qui jouent un rôle extrêmement important dans notre région. Je pense en particulier à ATD-Quart monde, à la Coordination gaz-électricité-eau, au Forum contre la pauvreté qui, dès 1984 mais aujourd'hui encore, sensibilisent les parlementaires de manière constructive et positive. Ils font une sorte de lobbying, qui est payant.

En fait, la fourniture d'énergie et la distribution d'eau sont de compétence régionale.

Je vais tenter de tracer un bref historique de ce qui s'est passé depuis 1989 au sein de notre institution. À la suite du lobbying dont j'ai parlé, le Parlement bruxellois a très rapidement, dès 1989, été saisi d'une proposition d'ordonnance concernant l'approvisionnement en gaz, eau et électricité. Le Gouvernement de cette première législature, pressé par cette proposition d'initiative parlementaire et le pouvoir législatif dans son ensemble, a déposé en 1991 un projet d'ordonnance assurant un droit à une fourniture d'électricité via le placement d'un limiteur de puissance de quatre ampères. Il s'agissait d'une nette avancée, qui s'est accompagnée de l'interdiction des coupures unilatérales par les sociétés de distribution, à savoir les intercommunales qui jouissent d'un pouvoir monopolistique, au sein de la région, ainsi que de l'obligation de passer devant un juge de paix.

Malgré cette double avancée, les parlementaires de tous les partis démocratiques — je pense à Mme Foucart, M. de Patoul et M. Lemaire — ont continué à s'intéresser à cette problématique et une série de propositions d'ordonnance ont été déposées.

Un bilan a été dressé de cette première ordonnance de 1991 et, dès 1994, elle a été revue dans un sens positif. En effet, les quatre ampères sont passés à un minimum de six ampères et la possibilité de bénéficier d'une tarification séparée, certaines compagnies distribuant à la fois le gaz et l'électricité, est devenue une réalité.

En 1998, un problème subsiste par rapport à la volonté du législateur de 1991 et 1994 d'assurer un droit à un approvisionnement en électricité pour les personnes les plus démunies. En effet, il est clair que les mesures prises ne peuvent s'appliquer aux personnes qui ne paient pas les montants dus alors qu'elles en ont les moyens.

C'est la raison pour laquelle certains d'entre vous auront été attentifs au fait qu'une proposition d'ordonnance a été prise en considération lors de la séance d'hier, cosignée par plusieurs groupes politiques, et visant à assurer que les personnes en situation de précarité ne se voient pas couper leur compteur d'électricité, parce que le juge de paix — on pensait que c'était la bonne solution — conditionne le maintien des limiteurs de puissance à un plan d'apurement de dettes, qui ne peut pas toujours être suivi par l'intéressé. Nous considérons que c'est inadmissible pour une personne en situation d'indigence.

Nous avons attentivement lu les recommandations précisant qu'en ce qui concerne la fourniture minimale d'énergie, le renforcement du dispositif existant en la matière constitue une priorité législative. Si, comme l'annonçaient les différents groupes politiques, nous votons cette recommandation, dès demain, nous écrirons au Président de la Commission des Affaires économiques afin de traiter en urgence cette proposition d'ordonnance en fonction desdites recommandations.

Outre le problème de l'électricité se pose aussi celui de l'eau. A cet égard, je voudrais rappeler une incorrection figurant dans les recommandations. En effet, on peut y lire que : « On envisagera également la possibilité d'instituer un minimum de fourniture d'eau ». Faut-il vous rappeler que des textes de proposition d'ordonnance, émanant de Mme Foucart et de moi-même, ont été discutés et votés lors de la législature précédente ? Nous avons déjà légiféré en la matière. Aujourd'hui l'approvisionnement en eau est garanti.

En ce qui concerne la fourniture de gaz, la situation est plus complexe. Faut-il rappeler que là aussi, notre Parlement a été attentif à cette problématique ? Je voudrais faire ici état d'un document tout à fait intéressant. Depuis l'étranger, on s'intéresse à ce qui se fait en approvisionnement en électricité et en gaz à

Bruxelles. Dans une étude commandée par l'EDF à un institut américain de Washington, un chercheur fait largement état de la situation à Bruxelles, qu'il considère comme relativement pionnière. Les membres de la Commission des Affaires économiques devraient en prendre connaissance.

Cependant, au niveau de la fourniture de gaz, la situation n'est pas encore idéale. Nous avons voté des résolutions en 1991, 1995, 1996 et 1997. Notre groupe a déposé à nouveau le même type de propositions afin d'éviter les coupures de gaz durant l'hiver et à rouvrir les compteurs pour les personnes en situation de précarité. Cette proposition, n'a pas été prise en considération, hier, parce qu'un projet de décret a été déposé. Certes, il s'est fait attendre. Il avait été annoncé par M. Anciaux qui, entre-temps, a démissionné.

Déjà en 1994, le groupe ECOLO avait déposé une proposition d'ordonnance, qui a fait l'objet d'un débat en commission; mais aucune majorité ne peut à ce jour se former pour soutenir ce texte. D'autres textes émanant de groupes politiques différents ont été déposés. Un matériel législatif concret existe donc et je voudrais sincèrement, dans le cadre des recommandations, que la Commission des Affaires économiques travaille rapidement et prioritairement sur ce sujet.

Je ne comprends pas, et je tiens à exprimer ici mon malaise, l'annulation de la commission annoncée, qui reprenait à son ordre du jour les propositions et projets sur la problématique des coupures de gaz.

La situation stagne, à mes yeux, au plan politique et économique.

D'une part, nous avons affaire à des distributeurs, qui sont des intercommunales mixtes, alliant à la fois le secteur public et privé. Dès lors, l'intérêt du privé prédomine, d'autant plus qu'un certain nombre d'acteurs de ces intercommunales sont également des décideurs politiques que l'on retrouve au sein de cette Assemblée. C'est indirectement poser le problème du cumul des mandats.

D'autre part, le problème est d'ordre économique dans la mesure où les masses budgétaires sont plus importantes.

M. Alain Leduc. — Monsieur Drouart, concernant la réunion de la Commission des Affaires économiques, il est exact que l'on nous a demandé de faire figurer en priorité à l'agenda les discussions budgétaires. La planification a donc été modifiée en ce sens, mais je m'engage à ce que l'ensemble des propositions en matière de gaz et d'électricité soient discutées et votées le plus rapidement possible.

M. André Drouart. — Je tiens à vous remercier pour cette précision.

Je conclus en disant que si nous pouvons être fiers — je citais l'étude étrangère sur la manière dont les parlementaires se sont penchés sur la problématique des coupures d'énergie — plus que jamais, nous devons rester attentifs à ce fait, afin d'assurer un réel droit à l'énergie. Bien du travail législatif reste encore à prêter en la matière. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Smits.

M. Philippe Smits. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, je désire m'associer aux propos du rapporteur, qui s'est exprimé au nom de notre groupe et attirer l'attention sur un petit point, qui ne me paraît pas avoir été évoqué jusqu'à présent.

Au travers de diverses activités, dont entre autres celle de gestion d'un service social plus proche du milieu scolaire, j'ai pu constater que lorsque la pauvreté surgit, survient également une

très grande déshérence administrative. Les victimes sont à un moment donné confrontées à des conseils, à des aides, à des recherches de documentation, de moyens pour obtenir l'une ou l'autre autorisation, ce qui les dépasse complètement.

En matière d'aides aux PME, nous avons, par la création d'un guichet unique à Technopol, par ailleurs dénommé, Ecobru me semble-t-il, facilité la tâche de l'ensemble des PME. Elles n'ont plus qu'un seul interlocuteur, obtiennent des réponses; l'information est centralisée et elles utilisent probablement Internet.

Vous êtes tous conscients que nous avons décrit, au cours de la journée, le tissu de cette population fragilisée, qui n'a pas directement accès à l'information. Je vous livrerai quelques chiffres, que je connais très bien pour les traiter personnellement: sur cent demandes sociales que nous recevons dans le milieu scolaire, environ une dizaine concernent directement des problèmes financiers (personnes à qui il faut consentir un prêt, une aide directe), mais au moins 80 % proviennent de personnes complètement désorientées devant le magma administratif.

Lorsqu'on analyse la situation, l'immense travail presté par l'ensemble de nos collègues au niveau des rapports sur la pauvreté et des travaux particulièrement sérieux de la commission montre que nous sommes une région très bien armée, sinon mieux armée que d'autres, pour répondre à des situations spécifiques. Notre monde associatif est particulièrement bien développé en la matière.

Cependant, l'adéquation entre la personne en souffrance et en demande et le milieu associatif, technique ou politique, capable de lui répondre, comme les CPAS et les communes, est souvent extrêmement lointaine et représente un barrage psychologique important à franchir.

Prenons par exemple le Mont de piété, que l'on appelle «Ma Tante». J'ai eu l'occasion, il y a peu, de discuter avec des responsables. L'un des énormes problèmes qu'ils rencontrent, alors qu'ils pouvaient facilement prêter des sommes d'argent à des personnes, qui pouvaient ainsi éviter des démarches importantes, prendre un avocat, des conseils ou se rendre auprès des groupes, c'était uniquement cette capacité à comprendre, à aller vers l'autre.

Je plaide donc pour un renforcement des compétences et du nombre de travailleurs sociaux susceptibles d'aider les personnes dans leurs démarches. Je suggère aussi d'étudier la possibilité de mettre sur pied une commission de simplification administrative pour que quelqu'un qui se trouve à un moment donné en difficulté dans cette ville, en clair un SDF, puisse, en formant un numéro comme le 100, le 106, le 110 — le Centre des enfants disparus — obtenir immédiatement une réponse humaine — j'insiste sur ce mot — et pratique. Je ne mets évidemment pas en cause la qualité du travail fourni par les assistants sociaux au sein des associations ou des CPAS. Toutefois, je crois qu'il y a très souvent une distanciation entre le problème des gens qui se trouvent dans la file et la personne qui attend des solutions à des problèmes graves.

En résumé, je souhaiterais que la simplification administrative partiellement réussie pour les PME puisse aussi être réalisée au profit des personnes fragilisées vivant dans notre région. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et d'ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Andrée Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, mon intervention au nom du groupe socialiste portera principalement sur les

recommandations en matière de santé contenues dans le rapport examiné ce jour. Ces recommandations relaient une demande plus pressante, une formulation plus pointue, une insistance lourde par rapport au bien individuel que possèdent les personnes en situation de précarité et de grande pauvreté, c'est-à-dire leur santé physique et mentale. Récemment, c'est-à-dire le 25 septembre dernier, le ministre-président Charles Picqué stigmatisait dans un discours prononcé lors de la journée «Environnement» consacrée par l'ULB à la qualité de la vie et au développement durable dans la ville, ce qu'est la ville. «La ville est la vitrine des distorsions et des délires de la modernité, vitrine des processus d'exclusion sociale, des tensions interculturelles, lieu du spéculatif et des dérives du néo-libéralisme, concentration des pathologies sociales et des internalisations, lieu d'incarnation des contradictions.»

Charles Picqué affirmait également que la maîtrise de l'avenir se jouerait au travers de la transversalité des politiques, des dispositions directrices ou contraignantes, d'un cadre d'actions publiques planificatrices accompagnées par le privé et l'associatif. La planification urbaine par les puissances publiques doit être affirmée dans la ville en lui donnant les moyens humains et financiers pour corriger les effets de la logique marchande.

(M. François Roelants du Vivier, vice-président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer François Roelants du Vivier, ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

A cet égard, il convient de nous focaliser sur l'image que nous donnons de la «ville-région» qu'est Bruxelles...

Si je rappelle ces assertions portant sur la logique urbaine, c'est que pour rencontrer dans notre Région les problèmes de pauvreté et de précarité, il est nécessaire de connaître les mécanismes issus du comportement des personnes concernant leur santé. Or, la participation des habitants est un processus très difficile à mettre en place dans les quartiers défavorisés.

Mme Françoise Noel du Centre de recherches urbaine de l'ULB a formulé une série de constats lors de la première journée Environnement à laquelle je viens de faire allusion qui, à mon avis, devraient nous guider — et inspirer d'autres qui, en quelque sorte, devraient mieux fonctionner, l'Observatoire de la santé en l'occurrence. Je cite: «les habitants étant extrêmement silencieux, certaines associations monopolisent les discours de la demande sociale; il est difficile de trouver des canaux d'expression de la demande; les rythmes sociaux et administratifs ne coïncident pas; c'est précisément ce que vient de souligner M. Smits.

Le financement est peu adapté au rythme plus long des actions; la formation préalable est nécessaire à la transaction, c'est-à-dire les codes ou connivences implicites entre les interlocuteurs.

Et de souligner qu'un des nouveaux canaux de l'expression de la demande pourrait être la médiation avec pour corollaire la participation de «passeurs» formés à ce métier et rémunérés, qui faciliteraient la prise de parole des plus démunis. Voilà donc une solution concrète avancée pour rapprocher ceux qui vivent des situations de précarité de l'administration.

Lors de la table ronde tenue en mai, les représentants des associations et des CPAS soulignaient:

Certaines catégories de la population sont exclues légalement ou réglementairement du champ de l'aide sociale.

Certaines personnes choisissent de ne pas se soigner ou de faire appel au médecin en dernière extrémité, et de plaider pour étendre le statut VIPO aux personnes émargeant au chômage et assurer la gratuité et l'accès direct, uniformisé des soins de santé primaires par la généralisation de la carte médicale.

Quant aux CPAS, ils sont parfois confrontés à des personnes présentant une affection psychiatrique qui ne sont pas accueillies dans une structure de soins parce que leur problématique est jugée « sociale ».

Il convient d'assurer réellement l'accessibilité des soins de santé en contrant notamment les mesures qui tendent à élever les seuils d'accès aux hôpitaux publics, tant pour les minimexés que pour les personnes à très bas revenus.

Il existe sur Bruxelles des structures d'accueil qui offrent davantage qu'un lit pour la nuit : une écoute attentive, l'élaboration d'un projet de vie avec la personne, la mise en ordre sur le plan administratif, ...

Mais ces structures demandent une participation financière à la personne aidée et cela constitue parfois un obstacle.

Je souligne que la pauvreté n'est pas qu'un manque d'argent, c'est également la carence culturelle et affective qui engendre bien souvent des problèmes psychologiques voire psychiatriques.

Aussi, l'Observatoire de la santé devrait-il être le lieu où des études concernant les problèmes liés à l'accès aux soins de santé pourraient être réalisées.

Faut-il rappeler que les parlementaires bruxellois demandent, redemandent avec insistance, d'obtenir de l'Observatoire de la santé une production de données qualitatives et quantitatives fiables et au moins un programme d'actions, notamment d'étudier la coopération avec d'autres instances ?

Et notamment, il serait souhaitable de connaître l'état d'avancement de l'étude entreprise au niveau fédéral sur la santé dans nos trois Régions à laquelle nous participons financièrement.

Neuf ministres ont en charge la santé dans notre Etat fédéral — c'est absurde et compliqué pour tout le monde.

Les remédiations doivent être proches des personnes — c'est le quartier qui répond le mieux à la prise en charge des problèmes sociaux et de santé.

Encore faut-il que des personnes soient habilitées à faire passer les informations — l'idée des médiateurs « passeurs » serait utile à approfondir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'évoquerai brièvement trois politiques qui sont abordées dans ce rapport :

- l'emploi;
- la politique de la petite enfance;
- la culture.

En ce qui concerne la problématique de l'emploi, j'ai été interpellée par l'intervention qu'un responsable de Bruxelles Propreté a faite lors d'un récent colloque à propos des quartiers en crise et des contrats de quartier. Il faisait remarquer très justement que les démarches administratives étaient fort lourdes, tant pour l'employeur que pour le travailleur, lorsqu'il faut mettre un programme d'emploi sur pied. En parlant des PTP — les pro-

grammes de transition professionnelle —, il soulignait le fait que plus le programme concerne des personnes à faible formation, plus les démarches sont lourdes, nombreuses et complexes. Ce processus risque dès lors de décourager tant les promoteurs de projet que les bénéficiaires. Je pense donc qu'il serait important de simplifier les procédures relatives aux programmes de résorption du chômage.

A la suite de ma question d'actualité qui a été posée hier au Conseil régional, je ne peux que répéter combien il est important d'organiser, non seulement efficacement mais aussi humainement, l'accueil et le service de placement au sein de l'ORBEM. L'insertion socio-professionnelle si chère à notre ministre de l'Emploi commence dès le seuil de l'ORBEM. C'est souvent la première rencontre avec un placeur ou un bureau d'information qui détermine la suite du processus de réinsertion pour les demandeurs d'emploi, *a fortiori* lorsque ceux-ci sont fortement marginalisés.

Afin que ces personnes puissent trouver une place dans la société, mon groupe a toujours insisté pour qu'au-delà de l'insertion, le ministre de l'Emploi et le ministre de l'Economie misent sur la création de postes d'emploi pour un public bruxellois faiblement scolarisé ou formé.

J'en arrive à la politique de la petite enfance. Ce thème a été peu abordé dans le rapport car il ne s'agit pas réellement d'une compétence de la Commission communautaire commune. Néanmoins, je tenais à souligner combien il est important de développer une coopération entre la Communauté française, via l'ONE, la Communauté flamande, via *Kind en Gezin*, l'Observatoire de l'Enfant, à la Commission, et les communes qui disposent d'un réseau d'accueil.

Comme on l'a suffisamment répété, les enfants doivent bénéficier de chances égales de réussite à l'école. Nous pensons que cela se joue dès la naissance.

De plus en plus, on observe, dans notre ville, une dualisation entre les lieux d'accueil des quartiers en crise et les autres. De plus en plus, les lieux d'accueils, étranglés par des impératifs financiers, établissent des règlements qui, soit refusent les enfants des personnes demandeuses d'emploi, en formation ou à temps partiel, soit leur limitent fortement l'accès. Or, comment les parents — et, avouons-le, il s'agit le plus souvent de femmes — peuvent-ils correctement se former s'ils ne sont pas assurés d'un accueil de qualité pour leurs enfants ?

Je plaiderai donc pour que ce soit une structure — éventuellement l'Observatoire de l'Enfant puisqu'il est bien outillé — qui soit l'outil de coordination en la matière et qu'elle puisse établir des avis et des recommandations.

J'en arrive enfin à l'accès à la culture, mais aussi aux loisirs, à l'éducation permanente ou à la connaissance, comme on le souligne dans le rapport. M. Gatz en a d'ailleurs largement parlé.

Je me réjouis que ce thème ait été abordé dans le rapport. Quand on évoque les questions sociales, et plus particulièrement la pauvreté, on omet beaucoup trop souvent la prise en considération des aspects culturels, surtout pour les publics les plus fragilisés. Pourtant, c'est en participant à des activités culturelles que ces personnes peuvent retrouver confiance en elles. Je salue ici l'initiative prise, ces derniers mois, par la commune de Saint-Josse, qui a permis à des demandeurs d'emploi de participer à des expériences culturelles, telles que les arts plastiques ou le théâtre. C'est une merveilleuse manière pour ces personnes de reconsidérer le regard qu'elles ont les unes sur les autres.

En tant que chef de mon groupe au sein de l'Assemblée communautaire française, je ne peux que plaider pour une collaboration accrue entre la Communauté française, la Communauté fla-

mande, la VGC et la COCOF. Cela, non seulement pour dresser un inventaire des expériences, comme le dit le rapport, mais aussi pour imaginer des initiatives culturelles communes aux différentes institutions, qui soient accessibles aux plus démunis. Ces projets doivent non seulement être accessibles financièrement, mais aussi répondre aux demandes des jeunes et des moins jeunes de ces quartiers. L'une de ces expériences me vient à l'esprit: l'expérience « Recyclar » qui est organisée actuellement à la gare de la Chapelle. C'est un exemple de revitalisation à la fois d'un lieu — la gare —, mais aussi d'un quartier en souffrance. Ce projet tente d'impliquer la population du quartier, mais il devrait être soutenu par diverses institutions pour entraîner des résultats positifs.

Tels sont, monsieur le ministre, les trois aspects que je souhaitais aborder dans un débat qui m'apparaît prioritaire pour notre région. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Président, chers collègues, avant d'aborder la problématique des CPAS, je souhaiterais prononcer quelques mots en tant que présidente de la commission.

Il est vrai que M. Roelants du Vivier a communiqué le rapport à la presse. J'ai entendu certaines irritations des intervenants précédents à ce propos. Je les comprends et je les partage. Je vous avoue, monsieur Roelants du Vivier, que j'ai été déçue par votre attitude. Vous nous aviez en effet habitués à beaucoup de fair-play, de gentillesse et de politesse. Une commission parlementaire doit préparer le travail d'une séance plénière, je ne m'attendais donc pas à ce qu'avant même que le débat ait lieu en assemblée plénière, le rapport soit diffusé dans la presse.

Je rappelle aussi qu'un rapport de commission reflète le travail d'une commission toute entière. Au cours de cette commission, ont travaillé très activement plusieurs membres de l'opposition et de la majorité. Sans utiliser de manière excessive les euphémismes ou les palinodies, j'estime regrettable que le travail de toute une commission soit récupéré de la sorte. D'autant plus que le groupe qui a été le moins actif et qui nous a causé régulièrement des problèmes de quorum, était précisément le groupe PRL-FDF. Dès lors, je crois que par élégance et par respect pour nos collègues, il faudrait faire en sorte que désormais les rapports de commission soient d'abord soumis aux assemblées plénières. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Madame la présidente de la commission, vous comprendrez que de ma place, il m'est difficile de vous répondre. Mais il me semble qu'il y aurait un curieux paradoxe dans le fait qu'un député, parce qu'il est rapporteur, ne puisse pas s'exprimer au nom de son groupe. C'est ce que j'ai fait. Je pense que les journalistes le savent ...

M. Walter Vandebossche. — C'est le rapport que l'on retrouve dans la presse !

M. le Président. — Les journalistes ont été invités par une lettre portant l'en-tête de mon groupe politique. C'est à ce titre-là que je me suis exprimé. Il est évident que je ne peux évacuer le fait que j'étais rapporteur, mais c'est au nom de mon groupe politique que j'ai voulu m'exprimer. Cela dit, je ne polémiquerai pas plus longtemps sur ce sujet.

La parole est à Mme Mouzon.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, je ne souhaite pas polémiquer sur le sujet. Mais, pour moi, cela pose un problème que le rapporteur préside la séance lorsqu'il s'agit de discuter

du rapport. Mais je soulève cette question pour une prochaine fois; continuons nos travaux.

(*M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter.*)

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Président, j'en arrive à une réflexion sur la nature de nos recommandations. Je pense avoir été très présente et très attentive et je m'étonne que personne, à cette tribune, n'ait souligné le fait que nous adressons des recommandations tantôt au Collège réuni, tantôt à d'autres assemblées ou à d'autres pouvoirs alors que nous oublions de nous adresser une recommandation à nous-mêmes, celle de voter un budget ! En effet, sans budget bicommunautaire, toute nouvelle initiative est évidemment mort-née. Au nom de la continuité, nous faisons avec le Collège, de la gymnastique sur les articles 40 et 45 de la loi sur la comptabilité de l'Etat. Nous le faisons parce que nous devons le faire. Il ne manquerait d'ailleurs plus que cela, que toute la politique sociale s'effondre, parce que nous n'avons pas de budget ! Mais il me semble que la première chose que nous ayons à faire, est d'être capables de voter un budget bicommunautaire. Donc, avant d'adresser des recommandations à qui que ce soit, je demande que chacun de nous s'interroge sur ce qu'il faut faire pour que nous soyons capables de voter un budget bicommunautaire ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

J'en viens aux CPAS. Les CPAS sont en train de changer davantage qu'on ne le croit. Ce ne sont plus, du point de vue des mandataires, ce que ce fût parfois il y a longtemps à savoir, une espèce de rattrapage pour raté du suffrage universel, ce ne sont plus des services de charité publique. Ils sont devenus des organismes qui gèrent de gros budgets et qui ont grandement professionnalisé leur action — ce qui ne s'est pas fait dans la facilité. Je pense qu'on ne mesure pas suffisamment dans des lieux comme celui-ci, — et dans d'autres lieux d'ailleurs, et parfois même dans les communes — combien les CPAS ont changé. Je crois que ce sont des institutions méconnues, mal connues parfois méprisées et qui se situent en tout cas au bas de la pyramide des institutions publiques. En effet, il n'y a rien en-dessous d'un CPAS. Même une commune peut exercer une tutelle sur un CPAS, une fabrique d'église, un polder, un wateringue ... Mais en-dessous d'un CPAS, il n'y a rien. Il n'y a pas non plus de capacité fiscale avec le type d'autonomie qu'elle implique. En termes d'institution publique, les CPAS constituent vraiment le bas de la pyramide. Les CPAS le ressentent parfois difficilement car ils ont le sentiment que tout le monde dit: « ils ne font pas assez, ils devraient faire ceci, ils devraient faire cela, et pourquoi ne font-ils pas ceci, et pourquoi ne font-ils pas cela ... ». Or, quand ils essayent de le faire et quand ils présentent la facture, on leur répond que c'est bien trop cher, qu'on n'a pas les moyens ... Ils se sentent donc complètement coincés dans des demandes diverses. Aujourd'hui, par exemple, se réunissait la conférence des présidents de CPAS où nous avons discuté des problèmes soulevés dans le rapport pauvreté, de la demande qui nous est faite de participer à l'élaboration de rapports sur l'état de la pauvreté au niveau local. Il me faut bien avouer que l'une des réflexions qui s'est exprimée avec le plus de vivacité, c'est: « on en a marre des rapports sur la pauvreté ». On en a marre des rapports et des surrapports, etc., ce que l'on veut ce sont des moyens pour agir.

Le rapport de la Fondation Roi Baudouin, le rapport fédéral, le rapport régional, des rapports locaux, etc. c'est bien mais nous, nous voulons des sous pour agir.

M. Paul Galand. — A partir de quoi ? Le CPAS fait quand même un bilan annuel !

Mme Sylvie Mouzon. — Bien sûr !

M. Paul Galand. — Donc partager ensemble ce bilan ne poserait pas de grandes difficultés. C'est ce qu'on demande en plus qui pose problème.

Mme Sylvie Mouzon. — Certainement.

Je vous parle de l'état d'esprit et de l'humeur au sein des CPAS.

Je vais vous parler du CPAS de Saint-Josse que je connais et parce que je cumule effectivement deux mandats, celui de députée régionale et celui de présidente de CPAS. Je crois être la seule dans cette Assemblée à présider un CPAS. Je cumule sans complexe parce qu'au moins cela me donne l'occasion de venir ici parler de réalités concrètes au niveau des CPAS.

J'ai donc, pour la défense du budget 1999, examiné d'où venait l'argent qui finance le CPAS de Saint-Josse en termes de recettes publiques, donc de transferts venant d'autres organismes publics. Depuis 1990, dont de 1990 à 1997, ce sont les chiffres des comptes, pour 1998 et 1999 ce sont les chiffres des budgets.

En 1990, la dotation communale au CPAS représentait 36 % de nos recettes totales. Le financement venant de la région, le Fonds spécial de l'aide sociale, les agents contractuels subventionnés et l'insertion socio-professionnelle, représentait 6,27 % du total de nos recettes. L'argent venant du fédéral, donc les remboursements minimex, les remboursements aide sociale et l'INAMI, représentait 27,69 % de nos recettes.

En 1999, la dotation communale s'élevait à 37 % de nos recettes. Donc en part relative de nos recettes, le financement communal reste stable. Région: 5 % de nos recettes. Donc en part relative, l'apport de la région diminue dans le total de nos recettes puisqu'il ne représente que 5 %, venant de 6,27 %. Quant à l'Etat belge: 42,91 %, soit 43 % de nos recettes, venant de 27,69 %.

Cela veut dire que le discours selon lequel le fédéral reporte toujours tout sur le local n'est pas aussi vrai qu'on le pense. C'est vrai en ce qui concerne le chômage, quand on exclut à titre de sanction les chômeurs. C'est exact et la facture est lourde pour le CPAS. Mais quant à la capacité financière de suivre le rythme, le coût de la dépense résultant de l'augmentation de la pauvreté, le fédéral tient nettement mieux le coup que la région et que les communes. Il faut en être conscient quand on fait des recommandations aux autres. Il faut savoir que le niveau de pouvoir qui a le pouvoir de tutelle le plus important sur les CPAS et celui qui le finance le moins. La politique c'est un rapport de forces. Il faut essayer de comprendre l'état d'esprit qui règne dans les CPAS quand on voit ces chiffres sur un tableau que je vous remettrai, messieurs les ministres.

J'ai aussi entendu dire: Bruxelles s'appauvrit. Non, ce n'est pas Bruxelles qui s'appauvrit, ce sont des catégories de Bruxellois qui s'appauvrissent. C'est la répartition des richesses entre Bruxellois qui est de plus en plus injuste.

Quand on dit: Bruxelles s'appauvrit, cela sous-entend que l'on va demander de l'argent en dehors de Bruxelles. Il faut le faire bien entendu mais nous n'aurons jamais une once de crédibilité si nous ne sommes pas capables aussi de jauger la répartition des richesses et d'améliorer les systèmes de solidarité entre nous.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is niet alleen een probleem in Brussel. Dat probleem rijst ook in andere steden van het land.

Het is zelfs een mondiaal probleem. De steden nemen lasten op zich die eigenlijk door anderen moeten worden gedragen.

M. le Président. — Madame Mouzon, malgré tout l'intérêt de votre discours, je vous invite à conclure. Je vous signale que vous avez déjà quelque peu dépassé votre temps de parole.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Bien, monsieur le Président. Je dispose d'un certain nombre de chiffres qui concernent les différences entre les communes. En termes de revenu moyen par habitant, c'est plutôt édifiant.

Par ailleurs, j'ai entendu parler d'harmonisation. «Les CPAS doivent harmoniser leur politique par rapport aux gens qui leur demandent une aide.» En ce cas, peut-être serait-il préférable de faire des CPAS des services décentralisés de la région qui exécutent la politique de pauvreté élaborée par cette Assemblée. Le problème est que si vous êtes sûrs de conserver un rapport de forces, voire de rendre celui-ci plus favorable aux pauvres, je veux bien vous suivre. Si vous n'en êtes pas certains, ce qui sera sauvé au niveau local subsistera. Pour ma part, je redoute une harmonisation dont les modalités se décideraient exclusivement dans cette Assemblée, avec une majorité qui brille par son absentéisme, lorsqu'il s'agit de discuter des rapports pauvreté. Dès lors, je préfère tabler sur ce qui pourra être sauvé dans les communes qui se préoccupent de la pauvreté.

Le jour où nous aurons une majorité de gauche efficace pour sauver la pauvreté, alors d'accord.

Sur les bancs PRL. — La gauche fait pourtant partie de la majorité.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Oui, mais elle n'est pas majoritaire.

M. le Président. — Madame Mouzon, je vous demande à nouveau de conclure.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Quant aux intercommunales de gaz, d'électricité etc., je signale que les CPAS n'entendent pas devenir des récupérateurs de créances, qu'elles soient publiques ou privées. Notre rôle consiste à assister les personnes, à les aider à reprendre leur propre vie en mains et à gérer leur budget, mais pas faciliter la tâche des récupérateurs de créances. Nous ne sommes pas là non plus pour considérer que l'on peut mettre en place des systèmes totalement irresponsables ...

M. le Président. — Madame Mouzon, pour la troisième fois, je vous demande de conclure.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — ... comme partir du principe que l'eau, le gaz et l'électricité n'ont pas de prix et que leur fourniture pourrait se faire gratuitement. Je m'étonne d'ailleurs que certains écologistes s'associent parfois à ce type de démarche car cela a un prix écologique. J'ai fait cette remarque mais je signale que je ne cumule aucun mandat dans le secteur de l'eau, du gaz ou d'électricité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Op de vergadering van de commissie van het Verenigd College van juli en oktober werden verschillende aanbevelingen gedaan. Ik

vermeld er enkele belangrijke die onder onze bevoegdheid vallen.

Ten eerste, bij de federale regering moet worden aangedrongen op meer middelen voor de terugbetaling van de bestaansminima aan de OCMW's en voor het subsidiëren van de omkadering door maatschappelijk assistenten.

Ten tweede, de sociale opdracht van de ziekenhuizen, van de Iris-ziekenhuizen in het bijzonder, moet gevrijwaard blijven door tussenkomsten van de federale en of de gewestelijke overheid.

Ten derde, de opdrachten van het gezondheidsobservatorium moeten worden uitgebreid tot de sociale problematiek.

Ten vierde, de OCMW's en gemeenten moeten jaarlijks een armoederapport opstellen. Hiervoor moet jaarlijks een rondetafel met alle betrokken partijen plaatshebben. Alle gesprekpartners die hieraan wensen deel te nemen, moeten de kans krijgen hun verslagen aan de Gemeenschappelijk Gemeenschapscommissie te doen geworden.

Ten vijfde de kansarmen moeten toegang krijgen tot de nieuwe informatietechnieken.

Op het ogenblik loopt er al een project in samenwerking met het Centrum voor Informatieverwerking van het Brussels Gewest en de gemeente Anderlecht. Dit experiment is echter nog niet geëvalueerd, zodat de uitbreiding ervan nog niet aan de orde is.

Wij zijn dus bereid de voorstellen van de commissie met een positieve instelling te onderzoeken en in de mate van het mogelijke ook uit te voeren. Sommigen twijfelen blijkbaar aan onze goed bedoelingen. Ik kan hen geruststellen met de verwijzing naar de beginselen die zijn opgenomen in het ontwerp van ordonnantie dat door het colloque werd goedgekeurd en zich thans bij de Raad van State bevindt. Ik citeer:

1. het opstellen van een jaarlijks verslag op basis van de beknopte gegevens die door de OCMW's worden verstrekt;
2. samenwerking voor de opstelling van een tweejaarlijks verslag in het kader van het samenwerkingsakkoord;
3. raadpleging van de veldwerkers voor de bespreking van het beleid inzake armoedebestrijding. Deze raadpleging vindt plaats binnen drie maanden na ontvangst van het federaal armoedeverslag;
4. organisatie door de Verenigde Vergadering van de GGC van een tweejaarlijks debat op basis van het jaarlijks en het tweejaarlijks verslag.

Uit deze opsomming blijkt toch wel dat het College ruimschoots bereid is in te gaan op de voorstellen die hier werden gedaan.

De heer Vandebossche heeft een interessant betoog ontwikkeld. Ik herhaal wat ik over deze materie heb gezegd in het Vlaams Parlement naar aanleiding van het openingsdebat. De verantwoordelijkheden moeten worden herverdeeld en bepaalde federale regels moeten opnieuw worden bekeken. Ik denk onder meer aan de reglementering inzake de hospitalen. De heer Vandebossche en ikzelf zijn inwoners van de gemeente Anderlecht. Een derde van de patiënten van het gemeenschappelijk ziekenhuis zijn inwoners van de gemeente Dilbeek. Het deficit van het ziekenhuis moet echter worden gedragen door de gemeente Anderlecht. Dit lijkt mij niet geoorloofd vooral omdat de gemeente Dilbeek veer rijker is dan de gemeente Anderlecht. Ook de reglementering inzake de bestaansminima moet opnieuw worden bekeken. Daarmee wil ik niet zeggen dat het federale niveau enkel een grotere financiële bijdrage moet leveren. Het is vooral de

werking van het systeem die moet worden aangepast. Waarom moet de gemeente Anderlecht de financiële last dragen, wanneer een sukkelaar uit Dilbeek zich in Anderlecht domicilieert? Moet niet veeler de gemeente van herkomst daarvoor worden aangesproken? Ik beperk mij tot deze voorbeelden omdat de heer Vandebossche en ikzelf deze zeer goed kennen. Er kan vanzelfsprekend nog een hele reeks van dergelijke voorbeelden worden gegeven.

Wij moeten deze problematiek in een ruimere context zien. Iemand heeft erop gewezen dat het hier gaat om een nationaal en zelfs een internationaal probleem waarbij alle Belgische steden van enige omvang betrokken zijn. Ik heb in het Vlaams Parlement gezegd dat Brussel, zijnde de grootste stad, er uiteraard het meest bij betrokken is, maar wij hebben niet zozeer behoefte aan een Brusselse commissaris voor de armoedebestrijding, wel aan een federaal minister van stedelijke problematiek.

Intussen doet het College wat het kan. Ik beperk mij tot het voorbeeld van de verdeling van de middelen van het Fonds voor Maatschappelijk Welzijn. Enkele maanden geleden heeft het College de verdeling van die middelen opnieuw bekeken rekening houdend met de financiële draagkracht van de verschillende OCMW's. De voorzitter van de commissie, mevrouw Mouzon, heeft terecht opgemerkt dat wij in feite allen samen in dezelfde « financiële pot » roeren. Het is niet omdat wij er wat meer of wat sneller in roeren, dat de hoeveelheid in die pot zal toenemen. Samenvattend kan ik zeggen dat voor de oplossing van meer fundamentele dingen aan de federale reglementering moet worden gesleuteld.

Het Vlaams Blok beweert dat een gewone sukkelaar niet welkom is in het onthaalcentrum van het Leger des Heils in de Ieperlaan omdat dit voorbehouden is aan politieke vluchtelingen. Ik geeft het antwoord van de directie van het Leger des Heils in verband met het aangehaalde geval. Het Leger des Heils heeft drie centra waar alle mogelijke categorieën vragenden terecht kunnen. Een is voorbehouden aan politieke vluchtelingen ingevolge een akkoord met het ministerie van Binnenlandse Zaken. Het is dus onjuist te beweren dat bij het Leger des Heils alleen maar politieke vluchtelingen welkom zijn. Dat is evenmin waar voor alle andere Brusselse onthaalcentra. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je ne commenterai pas les longs débats que nous avons eu aujourd'hui et durant les séances de commission. Je crois effectivement que, en faisant preuve de volonté et en recherchant un consensus, l'ensemble des groupes ont fourni un excellent travail de prospective; ils ont posé les jalons d'un débat politique ouvert dans cette enceinte depuis plus de dix ans et qui se prolongera vraisemblablement encore dans les années à venir, jusqu'au moment où nous aurons pu infléchir un certain nombre de comportements ou quand nous aurons fait accepter que telle ou telle politique aux effets désastreux soit enfin mise au placard.

Mon intervention comportera la définition de quatre pré-alables qui me paraissent essentiels dans toute politique coordonnée en matière de lutte contre la pauvreté.

Le premier est une évidence mais il est utile de le rappeler: il n'y a pas de progrès social sans progrès économique, sans croissance de la richesse. Nous sommes incontestablement tributaires de notre système économique de répartir les moyens financiers entre ceux qui en ont le plus besoin. Il y a donc là toute une dimension économique qui est essentielle du ressort de l'Etat, de l'Europe et même probablement davantage. Nous pen-

sons à la mondialisation, à la liberté de marché et, peut-être, aux excès de certaines mesures de libéralisation.

Mais la croissance de la richesse ne serait rien s'il n'y avait un deuxième préalable, celui de renforcement des mécanismes de solidarité. On peut en effet imaginer un ensemble qui voit ses richesses augmenter et le nombre de pauvres s'accroître. Il convient donc de réfléchir aux mécanismes de solidarité actuellement en place et à leur évolution.

Troisième préalable : chaque entité, chaque pouvoir, chaque institution doit accepter d'assumer les conséquences de ses actes et de sa politique. Il ne faut donc pas se décharger sur un autre niveau de pouvoir, mais tout simplement que le pouvoir qui prend une décision politique l'assume de A à Z.

Quatrième préalable : il importe de veiller à la cohérence de cet ensemble, d'éviter les dysfonctionnements et de faire en sorte que la plus grande coordination entre tous les intervenants soit opérationnelle.

En ce qui concerne les premiers préalables, le développement économique, la croissance de la richesse et le renforcement des mécanismes de solidarité, je me permettrai d'évoquer une étude qui sera tout prochainement finalisée par deux chercheurs de la VUB. Ceux-ci font l'état de la situation en la matière au cours des dix dernières années. L'étude dit ceci : « le fossé entre pauvres et riches n'a cessé de croître au cours de ces dix dernières années. Dix pourcent des Belges détiennent 50 % des richesses de ce pays ». On note également que les 30 % des plus aisés de la population possèdent plus de 70 % des richesses. Enfin, le travail universitaire indique que les familles les plus riches voient leur patrimoine augmenter plus vite que celui des familles pauvres.

Entre 1984 et 1994, la fortune du décile le plus riche a augmenté de 185 % tandis que le patrimoine des plus pauvres n'a cru que de 76 %.

Il est vrai que les inégalités de fortune sont nettement plus importantes dans certains autres pays. Mais, après l'étude, la Belgique se caractérise par une inertie plus forte.

Ainsi les riches restent riches de génération en génération et trop rares sont les cas de réussite d'ascension sociale pour les plus pauvres.

Deuxième élément : la pression fiscale et parafiscale a cependant augmenté en Belgique puisqu'elle est passée de 43,3 % du produit intérieur brut en 1989 à 45,8 % du produit intérieur brut en 1997. Force est donc de constater que la redistribution de l'impôt et des cotisations sociales n'a pas rempli son rôle de façon satisfaisante. Ainsi, les recettes fiscales liées aux revenus mobiliers ne représentent qu'un pourcent des recettes fiscales et parafiscales.

Enfin, il faut savoir que pour aboutir au chiffre fétiche de 3 %, l'effort d'assainissement en Belgique a été réalisé pour les trois-quarts environ en dépenses. Le social a payé à cet égard un lourd tribut. Citons pour exemple, les mesures d'exclusion du chômage ainsi que les restrictions menées en matière de santé publique.

Mes propos n'ont pas pour but de désigner tel parti ou telle idéologie, mais force est de constater qu'à cet égard, un certain nombre de responsabilités devraient quand même être soulignées. Il faudrait probablement aussi plus de clairvoyance et plus de modestie dans les débats.

J'en arrive au troisième préalable : la nécessité d'assumer les conséquences de ces actes. Depuis quelques années, je plaide — au début, on disait que c'était une fois de plus un moyen de reporter la charge sur autrui — pour que l'Etat fédéral assume

sa politique, lorsque celle-ci décide de manière plus ou moins massive d'exclure des gens du chômage pour les reporter vers les CPAS. J'estime que l'Etat fédéral doit supporter l'intégralité de ces coûts. Et Mme Mouzon n'a pas tort de dire que les dépenses des CPAS sont en croissance. Les dépenses obligatoires, c'est-à-dire imposées par l'Etat, mais non couvertes à 100 % par l'Etat, augmentent.

Certes, les recettes émanant de l'Etat augmentent, mais jamais dans la proportion des obligations qui sont créées dans les CPAS. Et chaque fois que les contraintes s'alourdissent, le fossé du déficit des CPAS augmente.

Je constate aujourd'hui que de manière à peu près unanime, chacun admet qu'il convient de redonner au CPAS leurs vraies missions, des missions d'accompagnement : accompagnement social, pédagogique, médical et budgétaire. Pour ce faire, il faut des moyens budgétaires parce qu'il faut du personnel. Il faut donc que les moyens aujourd'hui attribués aux CPAS ne servent pas à combler les conséquences d'une politique d'exclusion du chômage.

Il est une autre responsabilité à propos de laquelle j'interviens en ma qualité de ministre de l'Environnement. Je trouve immoral que depuis huit mois, mon administration tente de recruter 120 personnes PTP à Bruxelles pour s'occuper de balayage et de tâches non qualifiées. A ce jour, vu la complexité des systèmes et des règles, on me dit que finalement, il n'y a peut être que 1 1630 cas en Belgique capables de rentrer dans le cadre des PTP. Je trouve immoral que nous ne puissions pas engager 120 personnes supplémentaires, parce que, bien entendu, nous sommes soumis à un cadre législatif. Il y a donc là des efforts à faire mais je ne veux pas prétendre que le fédéral n'a rien fait, au contraire. Au cours des deux dernières années, le fédéral a posé des gestes significatifs. Pour ma part, j'en citerai quatre car il convient d'être objectif dans les débats.

L'extension du statut VIPO qui est une excellente mesure, de même que des régimes résiduels, l'introduction de la carte d'identité sociale ainsi que l'annonce prochaine du Maribel social sont de bonnes mesures pour les travailleurs sociaux, pour les associations, pour le coût patronal supporté par les associations qui mènent un travail social ou culturel.

Je n'ai pas envie de noircir la situation en désignant des bons ou des méchants, mais il est incontestable que des points noirs subsistent et qu'il convient de les souligner. Nous avons l'obligation de mener la solidarité aussi loin que possible, en évitant toutefois d'aller trop loin, car une solidarité poussée à l'extrême risque d'appauvrir la Région, en raison d'une augmentation de la pression fiscale.

Le Gouvernement et le Collège ont pris des mesures courageuses de réorganisation de la solidarité entre les communes, d'une part, et entre les CPAS, d'autre part. Certes, on peut encore améliorer l'outil, mais nous ne disposons pas d'une manne sans fond, d'un instrument dans lequel on peut puiser sans fin, au risque d'appauvrir la Région bruxelloise. Nous avons d'autres responsabilités encore et je puis dire très honnêtement que le Gouvernement et le Collège y font face.

Ainsi, dans le secteur de la politique des sans-abri, lors d'une question posée en début de séance par M. Galand, nous avons prouvé que les budgets consacrés aux structures d'accueil étaient en croissance. C'est le cas également en ce qui concerne la création d'une structure d'accueil nouvelle pour les femmes et les familles. Là aussi, il faut éviter que nos politiques soient anéanties en dirigeant les réfugiés vers ces centres d'accueil, lesquels ne pourraient dès lors plus accomplir le travail qui leur incombe.

Dans le secteur des services d'aide aux familles et aux personnes âgées, nous avons procédé à la modernisation de la

réglementation en vigueur et nous avons injecté des moyens supplémentaires.

J'en viens au quatrième préalable, notamment souligné par M. Grimberghs. Comme il l'a dit, il faut veiller à l'établissement d'une meilleure coordination entre les divers intervenants. Il serait réducteur de dire que l'on ne peut aller au-delà. Il faut sans cesse veiller à une meilleure harmonisation et une meilleure coordination. A cet égard, il existe entre les CPAS bruxellois des divergences d'application de la loi de 1974 relative à l'attribution du minimex, qui portent notamment sur le moment du paiement des allocations. C'est la raison pour laquelle mon collègue et moi-même avons alerté l'autorité fédérale en lui demandant de prendre les arrêtés nécessaires à une harmonisation entre les différents CPAS. Hélas, monsieur Grimberghs, si nous prenons une circulaire en cette matière, nous ne savons pas si elle serait suivie par les CPAS, car elle ne peut être contraignante dans la mesure où la loi organique, qu'on le veuille ou non, consacre l'autonomie des CPAS. La tutelle administrative ne peut être exercée de manière préventive par des circulaires. Quoi qu'il en soit, si nous étions confrontés à un refus de réponse ou d'intervention du fédéral, le Collège devrait intervenir par voie de circulaire pour tenter une harmonisation.

Je veux encore indiquer que le Collège n'est pas resté muet devant ces demandes d'harmonisation. Il a été question de la Convention «domicile-secours-CPAS-hôpitaux publics», qui constitue une avancée. Certains voudraient aujourd'hui l'ouvrir aux hôpitaux privés, mais il me semble préférable de l'expérimenter au préalable dans le cadre de son statut actuel.

Par ailleurs, nous avons favorisé la liaison des CPAS avec la banque-carrefour de la Sécurité sociale. Nous avons prévu une série d'actions sociales de coordination, notamment par une réorganisation des modules de gestion des CPAS. Un travail a incontestablement été mené à ce niveau, mais je reconnais qu'il doit être poursuivi, que certaines pratiques doivent être revues et harmonisées.

Je puis vous assurer que le Collège s'emploiera à travailler en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, j'interviendrai très brièvement parce que c'est effectivement un débat d'initiative parlementaire. Il est important que les membres du Collège participent également au débat et que l'on puisse émettre une réplique, même si ce terme ne convient peut-être pas tout à fait dans ce type de débat.

Je commencerai par faire une remarque en ce qui concerne l'intervention de M. Grijp et d'autres collègues qui sont intervenus sur cette question. Dans mon intervention, je n'ai volontairement pas traité de la problématique de la trajectoire des minimexés, qui a fait l'objet d'un examen particulier à l'occasion des études qui ont accompagné le quatrième rapport sur la pauvreté. Vous le savez, monsieur Grijp, je pense très franchement que cet examen sur la trajectoire des minimexés pourrait finalement entraîner un comportement frileux dont je ne comprends pas très bien le sens. Je ne voudrais pas que, dans notre ville-région, on se montre plus accueillant pour les navetteurs qui viennent y travailler, en regardant de travers les pauvres bougres venus d'ailleurs qui viennent s'y installer.

Je ne comprends donc pas très bien ce jeu consistant à essayer de savoir combien viennent d'ailleurs, etc. Il faudrait d'ailleurs faire un calcul dans l'autre sens, ce qui n'a pas été fait, pour savoir combien s'en vont parce que se loger en Région bruxelloise coûte très cher et qu'en s'éloignant, on peut trouver

un loyer moins élevé. Nous n'avons pas beaucoup de statistiques à cet égard et je ne pense d'ailleurs pas que cela ait été demandé. Le but du jeu était d'essayer de démontrer qu'une part des charges sociales de Bruxelles est incontestablement due à son rôle de capitale attractive, pour des gens venant de Dilbeek vers Anderlecht, de Grand-Bigard vers Koekelberg, etc. Il faut être raisonnable. C'est vrai par rapport à l'hinterland de toutes les villes. C'est sans doute une étude intéressante mais il faut éviter que cela entraîne ce comportement frileux dont je parlais plus haut. Il faut être prudent lorsque l'on examine ces questions. Si nous revendiquons un rôle de capitale, offrant un certain nombre de services dont le rayonnement dépasse la superficie de notre région, il faut bien entendu en assurer le financement, pour une part duquel on pourrait peut-être se retourner vers le fédéral. C'est tout le débat autour des deux milliards qui devront sans doute être plus importants, dans les prochaines années. C'est tout le débat de savoir s'il faut une part plus importante de la prise en charge du minimex par l'Etat. Mais il faut faire attention à ce que l'on met en exergue. De toute façon, la ville entraînera toujours la localisation d'un certain nombre de pauvres. Ne luttons pas contre les pauvres, mais contre la pauvreté.

Deuxième point que je voudrais soulever, et qui ressemble plus à une réplique. En ce qui concerne les modifications à apporter à l'ordonnance de juillet 1991, j'ai bien entendu ce que vous nous avez dit, monsieur Grijp. Un texte est à l'examen au Conseil d'Etat, visant à modifier l'ordonnance et à faire adopter par notre Assemblée l'accord de coopération que vous avez signé, relatif à l'organisation d'un rapport national sur la pauvreté. Nous avons reçu ces informations en commission de la bouche de votre délégué et cela ne nous a pas empêchés de prévoir, *in fine* de notre recommandation à l'unanimité — je voudrais que chacun se rende bien compte de ce que cela signifie — que nous suggérions que la modification de l'ordonnance du 11 juillet 1991 soit réalisée dans un esprit de consensus, en tenant compte à la fois des recommandations contenues dans le rapport 1996 et de l'accord de coopération national concernant la continuité de la politique en matière de pauvreté.

Compte tenu des circonstances qui ont été rappelées tout à l'heure par la présidente de la commission des Affaires sociales, qui font qu'il est un peu difficile de voter quelque chose dans cette Assemblée, cette recherche de consensus passe peut-être par plus de modestie de la part du gouvernement et la volonté de travailler sur base d'initiatives parlementaires qui ont peut-être plus de chance d'aboutir dans cette Assemblée, pour l'instant. Ce serait d'ailleurs assez légitime, compte tenu du travail que les parlementaires ont fourni dans un esprit de consensus, à l'occasion du rapport sur la pauvreté, celui-ci et celui de 1996, mais aussi des propositions qui sont déjà sur la table. Je suis moi-même l'auteur d'une de ces propositions mais je me rallierai bien volontiers à la volonté de travailler en consensus.

A cet égard, je voudrais ajouter qu'en attendant, messieurs les membres du Collège, je vous invite, jusqu'à la fin de cette législature, à respecter le prescrit de l'ordonnance existante. Il n'est pas question de faire autrement aussi longtemps qu'on ne l'a pas modifiée. Je vois que M. Gosuin est d'accord. Nous continuons donc à appliquer l'ordonnance, si possible mieux encore que ces dernières années. J'insiste pour qu'on n'anticipe pas sur une modification législative que l'on n'a pas encore entreprise et pour laquelle on n'a pas montré beaucoup de diligence, mais qui a déjà été présentée quasiment comme inéluctable à l'extérieur, comme étant le dernier rapport sur la pauvreté. Je voudrais bien que ce ne soit pas le dernier. Peut-être le suivant aura-t-il une autre forme. Plus vite nous aurons modifié l'ordonnance du 11 juillet 1991, plus vite on pourra déterminer cette autre forme. Pour moi, il n'y a pas de problème. Nous étions d'ailleurs prêts à y travailler au mois de septembre. Nous avons convenu, en commission des Affaires sociales, d'y consacrer du temps et de l'énergie au mois de septembre. Même

si nous avons parfois eu des difficultés pour réunir le quorum dans cette commission, nous avons malgré tout pu travailler. Je constate que, si nous n'avons pas avancé sur ce sujet, c'est notamment parce que les textes dont vous nous avez parlé sont effectivement au Conseil d'Etat mais n'ont pas été transmis aux parlementaires, en vue peut-être de les voir traduits en propositions d'initiative parlementaire avec la collaboration du Collège réuni. Ce serait un bon signe de vitalité pour cette Assemblée et cela permettrait sans doute d'atteindre plus vite le résultat que nous souhaitons tous, à savoir trouver un outil le plus performant possible et le plus en cohérence par rapport aux outils qui se préparent au niveau national. Je veux parler de l'accord de coopération national. Il me semble légitime qu'on essaie d'atteindre rapidement une incorporation de notre partie du rapport de pauvreté dans ce rapport plus général. De grâce, légiférons rapidement et que le Collège réuni veuille bien y participer en déposant ces textes, même s'ils n'ont pas encore reçu l'avis du Conseil d'Etat que vous risquez de ne pas avoir avant longtemps. Peut-être les choses iront-elles plus vite par initiative parlementaire. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, je crois qu'on avance! M. Grijp a apporté une série de réponses assez précises. Si nous sommes aussi partisans d'un rapport fédéral, nous ne voulons pas que cela déforce ce qui revient à la région. Le ministre Gosuin a confirmé que ce qui est prévu dans les recommandations de notre Assemblée serait respecté. C'est dans l'esprit et la lettre de l'ordonnance encore en vigueur.

Il faut, bien entendu, sortir de nos fantasmes au sujet du terme « rapport ». Ici, il s'agit plus d'arriver à un bilan et à des programmes annuels d'actions, des projets de plus en plus précis, de plus en plus serrés. Ce sera une garantie de plus d'efficacité.

Je suis réservé au sujet de l'idée d'un ministre fédéral de la ville. Dans notre région, nous avons déjà cinq ministres de la ville. Ne tombons pas dans la dérive que nous connaissons dans le domaine de la santé.

D'accord, monsieur Gosuin: pas de progrès social sans progrès économique. L'année 1997 a été exceptionnelle en termes de croissance économique en Belgique mais le problème c'est la redistribution. Si nous ne mettons pas tous les revenus à contribution dans ce pays, de façon plus juste, nous n'inverserons pas la tendance à la dualisation, et la fracture sociale continuera à s'aggraver. C'est une condition *sine qua non*, qui ne relève pas de votre compétence, mais c'est le défi que tous les démocrates doivent gagner, sinon ce seront d'autres options qui continueront à se développer.

J'en viens à la recommandation n° 1: assurer des conditions d'accueil et de travail pour les assistants sociaux dans les CPAS. Le rapport de M. Vranken que j'ai cité ici me semble assez clair. J'espère que, dans ce domaine, nous verrons un changement dans les mois qui viennent. Il faut relire ces pages et il faut que les choses changent rapidement.

J'étais peut-être distrait mais je n'ai pas entendu de réponses précises à ce sujet. Les communes sont bien évidemment les premières concernées mais je compte sur vous pour que M. Vranken ne doive plus jamais écrire un tel rapport.

Recommandations sur la santé: Ce n'est pas directement de votre compétence mais je n'ai pas entendu, sur l'Observatoire de la santé, si des options étaient prises. Je pense que la situation actuelle ne peut pas durer, avec un outil si peu efficace en termes d'aide à la décision politique.

Sur les recommandations complémentaires en matière de politique culturelle, je reste, une fois encore, sur ma faim quant à une éventuelle coopération entre la Commission communautaire française, la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* et la Commission communautaire commune qui assurerait une certaine coordination à débat « culture-pauvreté » à l'approche de l'an 2000. A cet égard, nous devons persévérer.

Quoi qu'il en soit, je constate que le débat progresse en termes de participation et en termes de précision des recommandations.

Enfin, je me permets d'insister sur une condition *sine qua non*, à savoir la participation à toutes les étapes des acteurs publics et privés, et des personnes les premières concernées.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael voor een repliek.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil graag even een woordje zeggen tot de minister. Ik kom mij hoegenaamd niet verontschuldigen, aangezien de minister heeft bevestigd wat ik heb gezegd. De minister beweerde dat mijn uiteenzetting ging over het Leger des Heils. Dat is niet waar. Ik heb alleen bij wijze van voorbeeld het Leger des Heils aangehaald.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd Collège, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — U hebt gezegd dat in het Leger des Heils alleen politieke vluchtelingen welkom zijn.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik heb gezegd — en het *Beknopt Verslag* en de *Handelingen* zullen dat bewijzen — dat een dakloze die zich bij het Leger des Heils aan de Ieperlaan aanmelde, te horen kreeg: « Ce n'est que pour les réfugiés politiques ici. » Men had tenminste de moeite moeten doen de persoon in kwestie door te verwijzen naar een van de twee andere centra waar hij wel welkom was, maar dat heeft men jammer genoeg niet gedaan.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd Collège, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Ik antwoord zelfs niet meer, want u weet niet eens dat bepaalde plaatsen in de onthaalcentra voorbehouden zijn voor bijvoorbeeld vrouwen met kinderen. Dit is de realiteit. Maar u hebt wel degelijk gezegd dat Belgische daklozen in het Leger des Heils niet welkom zijn.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — In de Ieperlaan en dat hebben de diensten ongetwijfeld genoteerd. Nogmaals zeg ik dat het dan jammer is dat de persoon in kwestie niet werd doorverwezen. Daardoor werd de indruk gewekt dat voor onze eigen mensen weinig wordt gedaan. Deze indruk is in een bepaald opzicht terecht. Daar ging mijn uiteenzetting wél over en op dat punt heeft de minister niet geantwoord. In de aanbevelingen wordt nergens gesproken over de maatregelen die de federale regering moet nemen om de massale invasie, de ongebreidelde instroom van economische vluchtelingen, van goudzoekers te stoppen. Daar wringt immers het schoentje, daar zit het probleem. Ik zal u een citaat uit het rapport voorlezen. Het zijn niet de woorden van een of andere Vlaams Blokker, maar van iemand die in uw optiek politiek correct is. Ik citeer: « Een aantal respondenten schrijft de uitholling van de middelen toe aan de onverantwoorde toename van het aantal vluchtelingen en asielzoekers, wat dan weer te maken heeft met het incoherent beleid van hogerhand. » In de aanbevelingen wordt nochtans de federale overheid op dit punt niet met de vinger gewezen en worden er geen suggesties gedaan of eisen gesteld, terwijl dat op

andere beleidsdomeinen, die ook niet de onze zijn, wel gebeurt. Dit is een hiaat en ik vind het betreurenswaardig dat de minister in zijn antwoord hierop niet is ingegaan.

M. le Président. — La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.

Discussion

VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN VAN DE COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

Bespreking

M. le Président. — Nous passons à la discussion des propositions de recommandations de la commission des Affaires sociales.

Wij gaan over tot de bespreking van de voorstellen van aanbevelingen van de commissie voor de Sociale Zaken.

I. Recommandations adoptées à l'occasion du rapport (1^{re} partie)

1. En ce qui concerne les missions des CPAS

— Le minimex devrait être remboursé par l'autorité fédérale au-delà de la part actuelle, par étapes successives, en commençant par les CPAS des communes dont le revenu moyen par habitant est inférieur à la moyenne nationale; ce remboursement supplémentaire devrait, pour partie au moins, être consacré à l'engagement de personnel d'accompagnement susceptible de proposer une guidance adaptée aux personnes qui sollicitent une aide.

— Une aide financière doit être consacrée à l'amélioration des conditions de travail des assistants sociaux dans les CPAS, notamment à travers des recrutements additionnels d'ACS, mais aussi en matière de formation, de supervision et de tout ce qui contribue à l'amélioration qualitative du service qu'ils rendent.

I. Aanbevelingen aangenomen bij het verslag (1e deel)

1. In verband met de taken van de OCMW's

— De federale overheid zou een groter gedeelte van het bestaansminimum moeten terugbetalen. Dit zou in verschillende fasen moeten gebeuren, te beginnen met de gemeenten waar het gemiddelde inkomen per inwoner lager is dan het nationale gemiddelde; deze bijkomende terugbetaling zou, althans voor een deel, moeten worden aangewend om begeleidend personeel in dienst te nemen dat de personen die hulp vragen een aangepaste begeleiding kan bieden.

— Er is een financiële tegemoetkoming nodig voor de verbetering van de werkomstandigheden van de maatschappelijke assistenten in de OCMW's, vooral door de aanwerving van bijkomende GECO's, maar ook voor opleiding, voor supervisie

en voor alles wat kan bijdragen tot een betere kwaliteit van de dienstverlening.

— Adopté.

Aangenomen.

2. En ce qui concerne l'accès aux soins de santé

— Il s'impose de maintenir et de renforcer le dispositif d'accueil des personnes à faibles revenus dans les hôpitaux bruxellois en les dotant des moyens fédéraux et régionaux nécessaires à cet effet. Les CPAS seront invités à finaliser la signature des conventions avec les institutions du réseau IRIS, sans pour autant qu'il faille considérer la signature de telles conventions comme excluant d'office des dispositions semblables avec des hôpitaux privés.

— Le sort réservé au Fonds Spécial d'Assistance (prise en charge des frais liés à des maladies graves telles que le cancer) ne pourra pas engendrer de charges nouvelles pour les CPAS (refus du transfert de charges d'un niveau de pouvoir supérieur vers le niveau local), ni de diminution du montant de la prise en charge pour les patients.

— L'amélioration de l'accès aux soins comprendra le suivi de l'application des nouvelles mesures fédérales d'assurabilité et de prise en charge (VIPOMEX); on veillera particulièrement à la coopération renforcée entre services de santé mentale et centres d'action sociale, au renforcement de l'accessibilité des services de santé de proximité et à un meilleur remboursement des frais d'ambulance et des frais pharmaceutiques.

— L'Observatoire de la santé doit être réorganisé en tenant compte à la fois des problématiques de la santé et des problématiques sociales. Il doit être doté des moyens humains et matériels adéquats, y compris la collaboration permanente d'une personne spécialisée en santé publique.

— Une information complète sur l'accès aux soins de santé et une clarification des procédures visant à faciliter l'accessibilité aux soins seront réalisées à l'intention du public concerné et en collaboration avec celui-ci.

2. Inzake de toegang tot de gezondheidszorg

— In de Brusselse ziekenhuizen moet de opvang voor personen met een laag inkomen blijven bestaan en worden verbeterd. Daartoe moeten de ziekenhuizen van de federale en gewestelijke overheden de nodige financiële middelen krijgen. De OCMW's zal worden gevraagd overeenkomsten met de instellingen van het GOGI-net te sluiten. Dit neemt niet weg dat er gelijkaardige overeenkomsten kunnen worden gesloten met privé-ziekenhuizen.

— De situatie van het Bijzonder Hulpfonds (de kosten die ernstige ziekten zoals kanker meebrengen) mag geen nieuwe kosten veroorzaken voor de OCMW's (weigering om kosten van een hoger niveau naar het lokale niveau door te schuiven), en mag er niet toe leiden dat het bedrag van de bijdrage voor de patiënten wordt verlaagd.

— De verbetering van de toegang tot de verzorging zal inhouden dat de toepassing van nieuwe federale maatregelen inzake verzekeraarbaarheid en bijdrage (minimum voor WIGW) wordt gevolgd; men zal er in het bijzonder voor zorgen dat de diensten voor geestelijke gezondheidszorg en de centra voor sociale initiatieven beter samenwerken, dat de plaatselijke

gezondheidsdiensten beter toegankelijk zijn en dat de kosten voor ambulance en geneesmiddelen vlotter worden terugbetaald.

— Het Centrum voor de Gezondheidsobservatie moet worden georganiseerd en moet zowel met gezondheids- als met sociale problemen rekening houden. Het moet de aangepaste materiële en menselijke middelen krijgen, waaronder de permanente medewerking van een specialist inzake volksgezondheid.

— In samenwerking met en ten behoeve van de doelgroep zal volledige informatie worden verschafte over de toegang tot de gezondheidszorg en zullen de procedures worden toegelicht om de toegankelijkheid van de verzorging te verbeteren.

— Adopté.

Aangenomen.

3. *En ce qui concerne le logement*

— Une évaluation du cadre juridique relatif à la location des meublés sera entreprise, dans le but d'améliorer la législation existante.

— Afin de favoriser une approche intégrée CPAS-secteur du logement social, une collaboration entre ces deux acteurs portera sur la détermination des personnes bénéficiant de dérogations en matière d'accès au logement pour cause d'urgence sociale, ainsi que sur l'information relative aux procédures administratives d'accès aux logements sociaux.

— Les dispositions législatives récemment prises en matière d'agences immobilières sociales et de garantie locative seront mises en œuvre rapidement.

3. *Inzake huisvesting*

— Er zal een evaluatie worden gemaakt van de regelgeving inzake de verhuur van gemeubileerde kamers, met het oog op een verbetering van de bestaande wetgeving.

— Om een geïntegreerde aanpak door de OCMW's en de sector van de sociale huisvesting mogelijk te maken, zullen deze twee sectoren gezamenlijk trachten te bepalen wie aanspraak kan maken op afwijkingen van de regels voor het verkrijgen van woningen om dringende sociale redenen en zullen ze samenwerken op het vlak van de informatieverstrekking over de administratieve procedures voor het verkrijgen van een sociale woning.

— De onlangs goedgekeurde wetgeving in verband met de sociale woningbureaus en de huurwaarborg zullen snel worden toegepast.

— Adopté.

Aangenomen.

4. *En ce qui concerne l'emploi et la formation*

Une évaluation des mesures prises par les différents pouvoirs sera entreprise en vue d'apprécier leur cohérence et leur efficacité du point de vue du public des CPAS et plus particulièrement des jeunes de 18 à 25 ans.

En ce qui concerne les exclusions du chômage (article 80), il convient d'examiner les conséquences de celles-ci en matière

d'accès au dispositif de remise à l'emploi pour les personnes concernées.

4. *Inzake werkgelegenheid en opleiding*

Er zal een evaluatie worden gemaakt van de maatregelen van de verschillende overheden om de samenhang en de doeltreffendheid vanuit het standpunt van de cliënten van de OCMW's en vooral van de jongeren tussen de 18 en de 25 jaar te beoordelen.

In verband met de uitsluiting van de werkloosheidsvergoeding (artikel 80), moet worden onderzocht wat de gevolgen hiervan zijn voor de betrokkenen om in aanmerking te komen voor de maatregelen inzake wedertewerking.

— Adopté.

Aangenomen.

5. *En ce qui concerne la fourniture minimale d'énergie et d'eau*

— Le renforcement du dispositif existant en matière de fourniture d'énergie constitue une priorité législative. On envisagera également la possibilité d'instituer un minimum de fournitures d'eau ou le renforcement de mesures qui permettent de pallier l'impossibilité d'honorer ces factures. En outre, on procédera à un examen de la structure des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité.

5. *Inzake de minimumlevering van energie en water*

— De versterking van de bestaande maatregelen inzake de levering van energie vormt een wetgevende prioriteit. We zullen ook de mogelijkheid onderzoeken om een minimumlevering van water in te voeren of maatregelen overwegen die het mogelijk maken te helpen ingeval facturen niet kunnen worden betaald. We zullen ook een onderzoek uitvoeren naar de prijsstructuur van water, gas en elektriciteit.

— Adopté.

Aangenomen.

6. *En ce qui concerne l'accès aux droits*

Un effort tout particulier sera réalisé — et cette revendication s'exprimera également à l'égard du fédéral — pour que les textes (législatifs ou réglementaires, circulaires, etc.) soient d'un accès aisé et susceptibles de recevoir une interprétation univoque. Cet effort doit prévaloir tant à l'égard des travailleurs sociaux des CPAS que des demandeurs de l'aide sociale, ce qui implique qu'ils y soient associés.

6. *Inzake de toegang tot de rechten*

Er zal een bijzondere inspanning worden gedaan — en deze eis zal ook tot de federale overheid worden gericht — om teksten (wets- of verordeningsteksten, circulaires, enz.) leesbaar te maken en ervoor te zorgen dat zij eenduidig kunnen worden

geïnterpreteerd. Dit is van belang voor de maatschappelijke werkers van het OCMW en voor de steunaanvragers, wat betekent dat zij hierbij moeten betrokken worden.

— Adopté.

Aangenomen.

7. En ce qui concerne d'autres actions

Il sera proposé à l'ensemble des communes de faire procéder annuellement à l'établissement d'un rapport communal sur l'état de la pauvreté, qui permettra d'étoffer le rapport régional et de partager les expériences positives et concrètes.

Les arrêtés d'exécution de l'ordonnance « médiation de dettes » doivent entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

La hauteur du minimum de moyens d'existence doit être évaluée en permanence au regard de l'exigence que constitue de droit pour chaque citoyen de mener, aux termes de l'article 23 de la Constitution, une vie conforme à la dignité humaine.

7. Inzake andere acties

— Er zal aan alle gemeenten worden voorgesteld om jaarlijks een gemeentelijk armoedeverslag op te stellen, wat zal toelaten het gewestelijk verslag beter te onderbouwen en de positieve en concrete resultaten uit te wisselen;

De uitvoeringsbesluiten van de ordonnantie « schuldbemiddeling » moeten zo snel mogelijk in werking treden.

Het bedrag van het bestaansminimum moet voortdurend worden geëvalueerd in het licht van het in artikel 23 van de Grondwet vervatte recht, van iedere burger om een menswaardig bestaan te leiden.

— Adopté.

Aangenomen.

II. Recommandations adoptées à l'occasion du rapport (2^e partie)

L'Assemblée réunie rappelle l'importance d'une évaluation régulière et publique par elle-même de l'état de la pauvreté dans la Région, et s'engage à entreprendre un suivi détaillé des recommandations adoptées précédemment afin d'en mesurer l'efficacité.

II. Aanbevelingen aangenomen bij het verslag (2e deel)

De Verenigde Vergadering herinnert eraan dat het van belang is dat zij een regelmatige en openbare evaluatie maakt van de armoede in het gewest, en verbindt er zich toe een uitvoerige follow-up te maken van de voorheen aangenomen aanbevelingen om de efficiëntie ervan te toetsen.

— Adopté.

Aangenomen.

L'Assemblée réunie formule par ailleurs les recommandations complémentaires suivantes :

— En plus des indicateurs de seuil généralement utilisés, il conviendrait de disposer d'indicateurs permettant de mieux mesurer le pouvoir d'achat et les besoins particuliers, par exemple, des habitants en zone densément urbaine ou des isolés ou des isolés avec enfants ou encore des personnes âgées.

De Verenigde Vergadering formuleert voorts de volgende bijkomende aanbevelingen :

— Naast de algemeen gebruikte drempelindicatoren, zou men moeten beschikken over indicatoren waarmee de koopkracht en de bijzondere behoeften gemeten kunnen worden, bijvoorbeeld van de bewoners van een sterk verstedelijkt gebied of van de alleenstaanden of van de alleenstaanden met kinderen of van de bejaarden.

— Adopté.

Aangenomen.

— Les données statistiques nécessaires à l'établissement du rapport sur la pauvreté devraient pouvoir être disponibles dans une banque de données, via le réseau à large bande régional, accessible en temps réel tant à l'Assemblée réunie qu'au Collège, à son administration et aux pouvoirs subordonnés.

— De statistische gegevens nodig voor het opstellen van het verslag over de armoede zouden in een gegevensbank beschikbaar moeten zijn via het gewestelijke breedbandnetwerk, die in real time geraadpleegd kan worden door de Verenigde Vergadering, het College, zijn bestuur en de lokale besturen.

— Adopté.

Aangenomen.

— Il conviendrait d'exiger le remboursement à 100 % par le Fédéral du minimex/de l'équivalent minimex octroyé aux personnes sanctionnées par l'exclusion ou la suspension du chômage et qui ne peuvent bénéficier d'autres ressources financières.

— Men zou moeten eisen dat de federale overheid voor 100 % het bestaansminimum/het equivalent van het bestaansminimum terugbetaalt aan de personen die uitgesloten zijn van werkloosheidsuitkeringen of aan geschorste werklozen, en die geen andere inkomsten hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

— Il est demandé tant à la Communauté française, à la Commission Communautaire Française qu'à la Vlaamse Gemeenschap et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie de dresser un inventaire des expériences menées dans le domaine de l'accès à la connaissance et de l'accès à la culture.

— Afin de permettre que les nouvelles technologies de l'information soient accessibles aux plus défavorisés, il est recommandé d'entreprendre au départ d'expériences pilote dans quelques communes les plus touchées par la pauvreté, un programme ciblé d'accès à l'outil et de formation aux technologies de l'information; le CIRB pourrait être chargé de la conduite de ce programme en coopération avec les associations de terrain.

— Er wordt aan de Vlaamse Gemeenschap, de VGC, de Franse Gemeenschap en de COCOF gevraagd een inventaris te maken van de experimenten die gevoerd worden op het vlak van de toegang tot de kennis en tot de cultuur.

— Om de kansarmen toegang te bieden tot de nieuwe informatietechnologieën, wordt aanbevolen om aan de hand van proefprojecten in enkele gemeenten die het zwaarst getroffen worden door de armoede, een programma te starten gericht op de toegang tot de informatiemiddelen en op de opleiding tot het gebruik van de informatietechnologieën; het CIBG zou met dit programma belast kunnen worden in samenwerking met de verenigingen op het terrein.

— Adopté.

Aangenomen.

— Il est demandé que la table ronde, réunissant les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté dont les représentants des associations concernées, soit convoquée annuellement dans des conditions telles que les participants puissent préparer correctement leur contribution. Il est demandé que les partenaires désireux de participer transmettent, s'il échet, leur rapport d'activités au Collège réuni ainsi que leurs suggestions; une concertation préalable à la table ronde entre le Collège et l'Assemblée réunie est par ailleurs souhaitée.

— Er wordt gevraagd dat de ronde tafel met de instanties die strijden tegen de armoede waaronder de vertegenwoordigers van de betrokken verenigingen, jaarlijks georganiseerd wordt in dusdanige omstandigheden dat de deelnemers hun bijdrage naar behoren kunnen voorbereiden. Er wordt gevraagd dat de gesprekspartners die wensen deel te nemen in voorkomend geval hun activiteitenverslag, samen met hun voorstellen, aan het Verenigd College bezorgen; het is ook wenselijk dat het College en de Verenigde Vergadering vóór de ronde tafel overleg plegen.

— Adopté.

Aangenomen.

— Concernant les candidats réfugiés, l'Autorité fédérale seule compétente en matière d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement des étrangers devrait rembourser aux CPAS l'intégralité du coût, y compris la charge salariale et de fonctionnement, de l'aide sociale nécessaire aussi longtemps que le candidat réside effectivement sur le territoire, ainsi que l'aide à octroyer suite à l'arrêt de la Cour d'arbitrage pour les dettes accumulées par le candidat réfugié pendant la période où l'aide lui fut refusée à tort. L'autorité fédérale doit aussi renforcer dans le pays les capacités d'accueil des candidats réfugiés par des structures adaptées à leurs besoins.

— In verband met de kandidaat-vluchtelingen is enkel de federale overheid bevoegd inzake toegang tot het grondgebied, het verblijf, de vestiging en de verwijdering van vreemdelingen. Zij zou aan de OCMW's alle kosten moeten terugbetalen, met inbegrip van de loon- en de werkingskosten, voor de nodige maatschappelijke bijstand zolang de kandidaat werkelijk op het grondgebied verblijft, alsmede de steun die toegekend moet worden als gevolg van het arrest van het Arbitragehof voor de schulden die de kandidaat-vluchteling opgestapeld heeft gedurende de periode tijdens welke de steun hem ten onrechte geweigerd werd. De federale overheid moet ook in het land de opvangcapaciteit van de kandidaat-vluchtelingen verbeteren via structuren die aan hun noden aangepast zijn.

— Adopté.

Aangenomen.

— Elle rappelle les recommandations formulées en 1996 en ce qui concerne l'espace urbain. Elle insiste sur la nécessité de concrétiser au plus vite une législation sur les immeubles à l'abandon.

— Zij herinnert aan de aanbevelingen van 1996 inzake de stadsruimte. Zij dringt erop aan dat er zo snel mogelijk een wetgeving op de leegstand uitgewerkt wordt.

— Adopté.

Aangenomen.

— Elle recommande aussi de poursuivre les efforts de simplification et d'information en matière d'aide au déménagement et à l'installation et au loyer (ADIL).

— Zij beveelt ook de voortzetting aan van de inspanningen ter vereenvoudiging en verspreiding van informatie inzake verhuis-, installatie- en huisvestingtoelagen (VIHT's).

— Adopté.

Aangenomen.

— Parmi les instruments de mesure il est indispensable qu'un volet relatif au logement figure dans chaque rapport. La collecte et l'analyse de l'ensemble des données doivent être confiées à l'observatoire du logement.

— Een hoofdstuk over de huisvesting dient in ieder verslag opgenomen te worden als onderdeel van de controlemiddelen. Het verzamelen en het analyseren van al deze gegevens moet door het observatiecentrum uitgevoerd worden.

— Adopté.

Aangenomen.

De plus, l'ordonnance du 11 juillet 1991 visant à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale devrait être revue au plus vite et dans un esprit de consensus, en tenant compte, à la fois, des recommandations contenues dans le rapport 1996 et de l'accord de coopération concernant la continuité de la politique en matière de pauvreté.

De ordonnantie van 11 juli 1991 ter opstelling van een jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moet zo snel mogelijk worden aangepast en dit in een geest van eensgezindheid, rekening houdend met zowel de aanbevelingen uit het verslag van 1996 als het samenwerkingsakkoord betreffende de continuïteit in het armoedebeleid.

— Adopté.

Aangenomen.

RAPPORT SUR L'«ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Vote nominatif

VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les propositions de recommandations de la commission

des Affaires sociales relatives au rapport sur l'«état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale».

Aan de orde is de naamstemming over de voorstellen van aanbevelingen van de commissie voor de Sociale Zaken betreffende het verslag over de «staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest».

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

55 votent oui dans le groupe linguistique français.

4 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

55 stemmen ja in de Franse taalgroep.

4 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'assemblée réunie adopte les propositions de recommandations de la commission des Affaires sociales relatives au rapport sur l'«état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale».

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering de voorstellen van aanbevelingen van de commissie voor de Sociale Zaken betreffende het verslag over de «staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest» aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Frans taalgroep :

M. Adriaens, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mmes Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, van Eyll, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen et Veldekens.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Béghin, Garcia, Grijp en Vandenbossche.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Eloy et Lemmens.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Lootens-Stael, Vanhengel en Van Walleghem.

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, sinds november van vorig jaar bestaat er geen meerderheid meer in de Nederlandse taalgroep van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Noch de CVP noch de SP heeft een inspanning gedaan om deze situatie te verhelpen. Ondanks deze twee vaststellingen heb ik mij bij de stemming over de aanbevelingen bij het armoederapport onthouden. Ik ben immers van mening dat een gebrek aan quorum of een gebrek aan meerderheid in de Vlaamse taalgroep deze aanbevelingen niet in het gedrang mogen brengen.

De Voorzitter. — Hiermede zijn wij aan het einde gekomen van het debat over de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin du débat sur le rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.

INTERPELLATIE — INTERPELLATION

De Voorzitter. — Aan de orde is de interpellatie van de heer Vandenbossche tot de heren Gosuin en Grijp, leden van het Verenigd College.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Vandenbossche à MM. Gosuin et Grijp, membres du Collège réuni.

INTERPELLATIE VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE OPNAME IN BICOMMUNAUTAIRE INSTELLINGEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN GEHANDICAPTEN DIE WOONACHTIG ZIJN IN HET VLAAMS GEWEST»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LA PRISE EN CHARGE PAR DES INSTITUTIONS BICOMMUNAUTAIRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE HANDICAPES DOMICILIES EN REGION FLAMANDE»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, na de opmerkingen van de heer Vanhengel van daarnet zou men kunnen verwachten dat de leden van deze vergadering geïnteresseerd zijn in het onderwerp van deze interpellatie.

De heer Jean-Pierre Cornelissen. — Wij luisteren met interesse.

De heer Walter Vandenbossche. — Het probleem dat ik hier aan de orde breng heeft te maken met de politieke blokkering in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Inderdaad deze blokkering veroorzaakt grote ongerustheid in de sector van de gehandicaptenzorg. Er rijst namelijk een probleem bij de opname van gehandicapten uit het Vlaamse Gewest in de bicommunautaire instellingen van het Hoofdstedelijk Gewest. De vraag rijst ook hoelang het Rekenhof de huidige situatie zal blijven gedogen waarbij een beroep wordt gedaan op de artikelen 40 en 41 van het koninklijk besluit betreffende de Rijkscomptabiliteit.

Toen ik mij in de voorbije maand juli voornam hierover te interpellieren werd mij gezegd dat 16 gehandicapten het slachtoffer zijn van deze politieke crisis. Begin 1989 was hen een plaats beloofd in instellingen van de bicommunautaire sector, maar ingevolge de politieke crisis weigerden de directies van de verschillende instellingen ze op te nemen.

De sector vraagt zich af op welke wijze hij in het kader van de voorziene uitbreiding, zijn verplichtingen kan nakomen ten aanzien van de gehandicapten.

Ik acht het niet opportuun vandaag dieper in te gaan op alle aspecten van deze politieke crisis, maar hoop wel dat het College een duidelijk en positief antwoord zal geven dat de geloofwaardigheid van onze instellingen bij de gehandicapten zal versterken.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Mme Huytbroeck aurait voulu intervenir dans ce débat mais des obligations l'ont obligée à partir et c'est la raison pour laquelle je reprends le flambeau pour cette question.

Une des questions posées par la régionalisation est bien celle de la libre circulation des personnes handicapées. Il s'agit d'un problème important puisqu'il touche au respect du libre choix de l'institution répondant au mieux aux problèmes posés par le handicap.

Les institutions bruxelloises tant mono que bicommunautaires ont été confrontées, depuis cette régionalisation, au problème de l'accueil des personnes handicapées ne résidant pas en Région bruxelloise.

En ce qui concerne les institutions dépendant de la Commission communautaire française, un décret portant approbation de l'accord de coopération avec la Région wallonne a été voté début 1996. Une commission de coopération a été mise sur pied, comprenant trois représentants wallons et trois bruxellois. Des compensations financières sont prévues. Les dispositions générales publiées au *Moniteur belge* comportaient même la mention que chaque partie contractante s'engageait à assurer le libre accès des personnes handicapées francophones domiciliées en Flandre. Élément qui ne fut pas pris en considération immédiatement, puisque par peur de se voir exclure des aides financières normalement attribuées, ces institutions refusaient ces personnes «doublement» handicapées — si je puis m'exprimer ainsi. Les cas d'enfants et d'adultes voyant les portes se fermer devant eux se sont multipliés, la presse s'en est parfois fait l'écho. Le Fonds bruxellois, cependant, subsidie des personnes handicapées domiciliées en Flandre qui travaillent dans une entreprise de travail adapté en Région bruxelloise ou des personnes dans des instituts médico-pédagogiques. Il ne peut cependant pas

apporter une aide individuelle directe aux personnes handicapées, car cela dépasse le cadre légal de ses compétences.

Les francophones de Flandre sont donc obligés de choisir entre l'aide individuelle octroyée par le *Vlaams Fonds* et la prise en charge dans une institution bruxelloise car le Gouvernement flamand leur impose ce choix.

Voilà en bref la situation en ce qui concerne les établissements bruxellois dépendant de la Commission communautaire française.

Du côté flamand, les ministres de la VGC ont introduit un recours devant la Cour d'arbitrage contre le *Vlaams Fonds*. Eventuellement, avez-vous eu connaissance de l'avis de la Cour d'arbitrage? De votre côté avez-vous aussi introduit un recours?

En ce qui concerne la situation dans les institutions bicommunautaires-bruxelloises, où en est-on? Comment peut-on qualifier les relations entre les différentes instances communautaires mono et bicommunautaires?

Comment sont, par ailleurs, les relations entre la Commission communautaire commune et la Région wallonne?

Les ministres du Collège réuni peuvent-ils me dire combien de personnes venant de Flandre sont touchées par cette situation? Pouvez-vous également me dire si les personnes inscrites dans des institutions avant la régionalisation ont été inquiétées?

Est-il possible, par ailleurs, d'évaluer le nombre de Bruxellois hébergés dans des institutions néerlandophones ou en Flandre?

Pouvez-vous nous dresser un état de la situation en ce qui concerne la circulation des personnes handicapées avec toutes les régions et communautés?

L'assouplissement tout récent du *Vlaams Fonds* se fait-il de façon égale pour les habitants de Flandre tant néerlandophones que francophones ou germanophones?

Y aura-t-il un jeu de compensations financières et une commission de coopération comme entre la Commission communautaire française et la Région wallonne?

La Commission consultative est-elle compétente pour remettre un avis dans ce dossier? Si oui, a-t-elle remis un avis et quel est-il?

Je remercie les ministres pour leurs réponses.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, de heer Vandenbossche heeft een praktische vraag gesteld. Ik zal hem een praktisch antwoord geven.

De GGC erkent en subsidieert negen instellingen met een totaal van 184 plaatsen. 26 van deze plaatsen worden ingenomen door gehandicapten met een domicilie in Vlaanderen: 16 Nederlandstaligen en 10 Franstaligen. Twee plaatsen worden ingenomen door gehandicapten met een domicilie in Wallonië. Navraag bij de administratie leert ons dat er geen praktische problemen zijn, zeker niet bij de gehandicapten zelf. In de instellingen die door de GGC worden erkend, verblijven wel enkele gehandicapten waarvan het administratieve dossier nog niet in orde is. Dit heeft echter helemaal geen consequenties, noch voor de ge-

handicapte noch voor de instelling. De administratie van de GGC wacht immers tot de dossiers administratief in orde zijn gebracht.

Acht dossiers werden recentelijk in orde gebracht. Zeven dossiers leverden geen enkel probleem op. In één dossier kon het Vlaams Fonds geen positief advies geven, omdat de gehandicapte niet voldoet aan de toelatingsvoorwaarden inzake leeftijd. Het gaat namelijk om een hoogbejaarde persoon die opgenomen is in het Verblijfcentrum voor Doven. Het Verenigd College kan in dit dossier evenwel een afwijking toestaan.

De heer Vandebossche koppelt de oplossing van de praktische problemen aan een samenwerkingsakkoord tussen de GGC en de Vlaamse Gemeenschap. Aangezien er geen problemen zijn, is een samenwerkingsakkoord niet absoluut noodzakelijk. Indien de heer Vandebossche vertrouwd is met de sector, dan zal hij weten dat een samenwerking tussen de beide gemeenschappen betrekking kan hebben op twee zaken: het onthaal en het verblijf van gehandicapten die in het Vlaams Gewest wonen, enerzijds, en de individuele materiële bijstand, anderzijds.

Het onthaal en verblijf van gehandicapten die in het Vlaams Gewest wonen en verblijven in een instelling van de GGC, leveren, zoals reeds gezegd, in de praktijk geen problemen op. Ook de individuele materiële bijstand is geregeld. Het Vlaams Fonds heeft in onderrichtingen van 1997 bepaald dat het volstaat dat elke gehandicapte die aanspraak wil maken op een mogelijke tussenkomst van het Vlaams Fonds, kan aantonen dat hij/zij met een Vlaams dossier in een bicommunautaire instelling is ingeschreven.

We vinden echter dat deze goedlopende afspraken toch best worden geformaliseerd. Daarom hebben we contact opgenomen met het kabinet van Vlaams minister Martens om alles in een samenwerkingsakkoord te gieten. Minister Martens wil evenwel eerst een samenwerkingsakkoord met het Waalse Gewest sluiten, alvorens te onderhandelen met de Brusselse gemeenschappen, GGC en Commissie. De onderhandelingen tussen de Vlaamse en de Waalse regering zijn intussen afgerond. De officiële onderhandelingen tussen de Vlaamse Gemeenschap en de twee Brusselse gemeenschappen kunnen dus nu pas van start gaan.

Een ander punt is de samenwerking tussen de Brusselse gemeenschappen en het Waalse Gewest. Begin 1996 werd er een samenwerkingsakkoord tussen de Commissie en het Waalse Gewest gesloten. Gezien de specifieke relatie tussen deze twee overheden, heeft het akkoord niet alleen betrekking op het onthaal en het verblijf van de gehandicapten en de individuele uitkeringen, maar ook op de tewerkstelling en de beroepsopleiding van gehandicapten. Dit akkoord omvat dus veel meer dan wat moet worden geregeld in het samenwerkingsakkoord tussen de GGC en het Waalse Gewest. Indien er al zo een samenwerkingsakkoord komt, dat zal het meer lijken op het akkoord tussen de GGC en de Vlaamse Gemeenschap. Op het ogenblik is er trouwens maar één dossier waarvoor zo een akkoord nodig kan zijn, maar dit dossier levert geen problemen op, gezien het Waals Fonds zijn akkoord heeft gegeven.

Wat de andere beleidsmateries betreft, waarvoor afspraken tussen de gemeenschappen aangewezen zijn, deel ik mee dat er contacten zijn met minister Martens inzake internationale adoptie. We willen vermijden dat organisaties waarvan de erkenning door de ene gemeenschap wordt geweigerd, zich kunnen wenden tot een andere gemeenschap, in casu de bicommunautaire gemeenschap in Brussel, die op het moment nog niet beschikt over de noodzakelijke wetgeving. Het kabinet van minister Martens heeft beloofd alle gemeenschappen samen te brengen om dit probleem te regelen.

Ook hier ligt het initiatief bij het kabinet van minister Martens die beloofd heeft alle gemeenschappen rond de tafel te brengen. Er wordt mij gezegd dat er dus geen problemen zijn. Een aantal conventies moeten nog worden afgesloten. De achterstand die daarbij is opgelopen is niet zozeer te wijten aan gebrek aan een meerderheid, maar wel omdat men op andere plaatsen niet gehaast is.

Monsieur Galand, en ce qui concerne votre question relative au nombre de personnes venant de Flandre, hébergées dans les institutions relevant de la Commission communautaire commune la réponse est la suivante: actuellement sur les 246 personnes hébergées dans les institutions dépendant directement des institutions de la Commission communautaire commune, 218 sont domiciliées sur le territoire de Bruxelles-Capitale, 26 sur le territoire du Brabant flamand et 2 en Wallonie.

En ce qui concerne la question relative au nombre de Bruxellois hébergés dans les institutions relevant de la Communauté flamande, nous avons formulé de façon verbale notre demande mais il a été difficile d'y répondre dans les délais impartis, les questions ayant été posées très récemment.

Nous écrivons dans les prochains jours au *Vlaams Fonds* afin d'obtenir une réponse à cette question.

En ce qui concerne la question relative à l'assouplissement tout récent du *Vlaams Fonds* relative aux adaptations du logement au rapport aux personnes handicapées, il faut savoir que cette compétence ressort exclusivement de la Commission communautaire française qui prévoit que ces prestations sont financées pour autant qu'il y ait intégration sociale par le travail.

Nous sommes prêts à intervenir auprès du cabinet compétent afin d'harmoniser les réglementations en cours. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG — QUESTION ORALE

De Voorzitter. — Aan de orde is de mondelinge vraag van de heer Lootens-Stael aan de heren Chabert en Hasquin, leden van het Verenigd College.

L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lootens-Stael à MM. Chabert et Hasquin, membres du Collège réuni.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEEL AAN DE HEREN JOS CHABERT EN HERVE HASQUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE «HET RONDSCHRIJVEN VAN 30 SEPTEMBER AAN DE GENEESHEREN INZAKE DE BELEIDSOPTIES EN INZAKE DE VERDERE STAATSHERVORMING»

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL A MM. JOS CHABERT ET HERVE HASQUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT «LA CIRCULAIRE ENVOYEE LE 30 SEPTEMBRE AUX MEDECINS CONCERNANT LES OPTIONS POLITIQUES ET LA POURSUITE DE LA REFORME DE L'ETAT»

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, minister Hasquin speelt gemakshalve de zwarte piet door aan minister Grijp. Hij zal daarom niet ontsnappen aan de gevolgen van de feiten.

Op 30 september stuurde minister Hasquin een rondschrĳven naar de geneesheren, maar naar ik vermoed ook naar de apothekers en de kinesisten in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Hij stuurde dit rondschrĳven ook naar personen in Drogenbos, Linkebeek en Sint-Genesius-Rode. Ik weet niet of het schrĳven ook werd verzonden naar inwonenden van Aarsele, Zoetenaie of Zoutleeuw. Als het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest dan toch zo groot is, waarom zou hij dit dan niet doen?

Het rondschrĳven gaat uit van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en is dus op kosten van de burger. In feite gaat het om een verkiezingspamflet, want het collegelid drukt onder meer zijn bezorgdheid uit omtrent het vrijwaren van de vrije keuze van de zieken. Ik neem aan dat het collegelid hiermede niet bedoelt dat de zieke de vrije keuze heeft om als Nederlandstalige te worden behandeld. Het schrĳven is immers opgesteld uitsluitend in het Frans met de laconieke mededeling dat, indien men de tekst in het Nederlands wenst, op de vragenlijst de bovenstaande bon moet worden ingevuld. Wij hebben soms de indruk dat dit soort dingen wordt gedaan om met de Nederlandstaligen te spotten.

Het lijkt mij deontologisch niet verantwoord dat het collegelid op kosten van de gemeenschap, in het jaar dat de verkiezingen voorafgaat, een uitgebreid rondschrĳven verzendt om zijn beleid te bewieroken. Het getuigt van een verregaand cynisme om uitgerekend over gezondheidszorg brieven te versturen die enkel in het Frans zijn opgesteld.

Ik kom nu tot mijn vragen. Ik had graag vernomen of deze brief verspreid is in overleg met de heer Chabert die eveneens voor deze materie bevoegd is. Collegelid Chabert wordt in de nota van de heer Hasquin enkel vermeld in een voetnoot. Is de «voetnoot» het eens met wat «grote broer» Hasquin uitvoert? Gaat collegelid Chabert akkoord met dit soort eentalig Franstalige verkiezingspamfletten van zijn collega? In hoeveel exemplaren werd deze nota verspreid? Wat is de kostprijs van deze verkiezingsstunt? Dit is niet onbelangrijk want in het verleden is het nog gebeurd dat de commissie voor de Verkiezingsuitgaven dergelijke uitgaven in rekening brengt als verkiezingsuitgaven.

De heer Michel Vandenbussche. — Ik vraag mij af wie betaalt voor die wagens die wij geregeld in Brussel zien rondrijden.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat wordt betaald door het Vlaams Blok, mijnheer Vandenbussche.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, mag ik u erop wijzen dat u zich moet beperken tot het lezen van uw vraag?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat weet ik, mijnheer de Voorzitter. Ik antwoord hier enkel op een opmerking van de heer Vandenbussche alhoewel ik hem geen vraag had gesteld.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, het is niet zo dat collega Hasquin is weggelopen. Er was overeengekomen dat collega Chabert het antwoord zou voorlezen, maar hij bevindt zich momenteel in het buitenland waar hij deelneemt aan een internationale vergadering die belangrijk is voor Brussel.

Met uw goedkeuring zal ik het antwoord voorlezen, maar vooraf wil ik er toch de aandacht op vestigen dat ik niet op de hoogte ben van een verspreiding van genoemde nota buiten Brussel.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik zal het straks bewijzen.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Ik heb daarstraks reeds kunnen vaststellen wat uw bewijzen waard zijn.

Ik lees nu het antwoord van de heer Hasquin. Op 30 september jongstleden werd een brief verzonden aan een aantal personen uit de gezondheidssector in Brussel. Op iedere vragenlijst die bij de brief werd gevoegd, werd vermeld dat het mogelijk was de briefwisseling in de tweede landstaal te ontvangen. Er dient te worden vermeld dat de enkele artsen die gevraagd hebben om de tekst in het Nederlands te ontvangen, vermeld waren onder de rubriek «Docteurs en médecine» in de telefoongids van Belgacom. Het was de bedoeling adviezen te vergaren over zeven concrete verwezenlijkingen tijdens de eerste drie jaar van deze regeerperiode. Dit moest het mogelijk maken om tijdens de periode 1998-1999 de dienstverlening beter af te stemmen op de behoeften.

Tot op heden kon de volgende informatie worden verzameld:

1) taalkundig bekeken kunnen de antwoorden als volgt worden ingedeeld: 14,4 % zijn Nederlandstalig, 85,6 % zijn Franstalig;

2) meer dan 85 % van degenen die hebben geantwoord, gaan akkoord met de krachtlijnen van het beleid dat werd uitgespeeld door de heren Hasquin en Chabert;

3) 97 % van de ondervraagden zijn voorstander van het principe waarbij de patiënt vrij is om zijn geneesheer, kinesitherapeut en apotheker te kiezen;

4) 97 % van de ondervraagden delen het standpunt van de heren Hasquin en Chabert en verzetten zich tegen een defederalisering van de sociale zekerheid. Eén Nederlandstalige persoon heeft duidelijk een verschillend standpunt, een andere Nederlandstalige daarentegen, deelt hogergenoemd standpunt;

5) in het merendeel van de antwoorden worden de maatregelen met betrekking tot de herfinanciering van de gezondheidssector in Brussel gesteund. Het gaat hier meer bepaald om de herfinanciering van de ziekenhuisinfrastructuur.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael voor een bijkomende vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb inderdaad nog een paar bijkomende vragen. Minister Hasquin verwijst in zijn antwoord naar het feit dat hij in de Belgacomgids heeft gekeken om een lijst van dokters aan te leggen. U zult het met mij eens zijn dat dit een slecht criterium is wanneer het gaat over de taalwetgeving. Wie conform de taalwetgeving wil werken, schrĳft niet in een brief dat de Nederlandse tekst op aanvraag te verkrijgen is. Wie de taalwetgeving respecteert, verstuurt alles in beide talen, indien de taalaanhorigheid van de bestemming niet bekend is. Ik zal dan ook een klacht indienen bij de Vast Commissie voor Taaltoezicht.

Essentiëler dan de cijfers waarmee wordt gegoeheld en de percentages geneesheren die het eens zijn met de minister, is dat ik mij kan voorstellen dat een heleboel Nederlandstalige geneesheren gewoon niet antwoorden omdat zij gedegouteerd zijn door

de onbeschofte manier waarop zij ééntalig in het Frans worden aangesproken. Ik vind het dan ook veel belangrijker te weten — en daarop heb ik geen antwoord gekregen — of de «voetnoot», collegelid Chabert, het eens is met het feit dat de brieven ééntalig in het Frans zijn opgesteld en met de regelrechte aanval in dit schrijven op de Vlaamse Gemeenschap. Dat wil ik graag vernemen.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Ruffin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb reeds geantwoord. De heer Lootens-Stael kan de heer Chabert, die zich hier niet kan verdedigen, op een andere keer ondervragen.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

— La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 05.

De plenaire vergadering wordt om 18.05 uur gesloten.